

RAPPORT GENERAL DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	DEROULEMENT DES TRAVAUX.....	5
III.	DES RESULTATS DES TRAVAUX.....	7
	Rapport de synthèse de la Commission 1.....	7
	Rapport de synthèse de la Commission 2.....	11
	Rapport de synthèse de la Commission 3.....	14
IV.	ANNEXES.....	18
	Annexe 1 : Allocution du Directeur Exécutif du CAPES.....	18
	Annexe 2 : Discours d’ouverture du Secrétaire Général Présidence	22
	Annexe 3 : Fiche d’identification experts et consultants.....	25
	Annexe 4 : Fiche d’identification Bureaux d’études.....	26
	Annexe 5 : Communication de M. Jean-Baptiste OUEDRAOGO	27
	Annexe 6 : Communication de M. Dieudonné NIKIEMA	38
	Annexe 7 : Communication de Mme Hadja SANON.....	50
	Annexe 8 : Fiche des domaines d’expertise.....	62
	Annexe 9 : Fiche des services.....	67
	Annexe 10 :Liste des participants.....	69

I. INTRODUCTION

Les mardi 16 et mercredi 17 décembre 2003, s'est tenu dans la salle de conférence du Centre National des Archives de Ouagadougou, un atelier national pour la mise en place d'un réseau national d'experts du Burkina.

Cet atelier auquel était conviée la quasi-totalité des bureaux d'études, les associations professionnelles d'experts nationaux, les experts et consultants indépendants du pays (voir liste des participants en annexe 10), a été organisé sous l'égide du Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES) en collaboration avec :

- le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat (MFPRE) ;
- le Projet d'Appui Institutionnel au Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (PAI-SP/CONEDD) ;
- la Commission Nationale de Promotion de l'Expertise Nationale (COPENA) ;
- l'Association des Consultants Indépendants et Associés du Burkina (ACIAB) ;
- le Bureau d'Etudes et des Consultations de l'Université de Ouagadougou (BEC-UO).

La cérémonie solennelle d'ouverture qui a eu lieu le 16 décembre 2003 à de 9 h, a connu la présence de nombreux participants dont le Secrétaire Général de la Présidence du Faso, Président du Conseil d'Orientation du CAPES, monsieur Soungalo OUATTARA, sous le parrainage duquel la manifestation a été placée. Deux interventions, celle du Directeur Exécutif du CAPES et celle du Secrétaire Général de la Présidence ont marqué ladite cérémonie.

Dans son allocution, le Directeur Exécutif du CAPES a d'abord souligné que la problématique de la promotion de l'expertise nationale est capitale dans le développement de l'Afrique. Seulement, en ce qui concerne l'Afrique sub-saharienne, force est de constater que depuis les indépendances, des doctrines et pratiques censées garantir le succès des politiques publiques ont au contraire, largement contribué à ce que le schéma consistant à mobiliser les forces endogènes pour le développement soit négligé. Le recours à l'assistance technique comme base du partenariat pour le développement en est un exemple. Cela, à tel point, qu'aujourd'hui encore, malgré la présence de nombreuses compétences, le renversement de tendance tant attendu en la matière ne s'est pas opéré entraînant comme conséquence une sous utilisation des experts nationaux. Ainsi, la relégation des cadres et experts nationaux au second plan en est une conséquence. Et de dire ensuite qu'il ne s'agit nullement dans le contexte actuel, de se passer de l'aide publique au développement, encore moins de l'assistance technique, mais plutôt de concevoir à ce sujet, une nouvelle démarche notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'expertise étrangère. Celle-ci, doit entre autres conditions, compléter l'expertise locale. Cette logique qui sous-entend nécessairement un renforcement des capacités fait partie justement d'une des quatre attributions du CAPES qui de ce fait, est très attentif aux thèmes traités et entend apporter précisément dans la mise en œuvre de son plan stratégique (2004-2008), les appuis substantiels nécessaires.

Le Directeur Exécutif du CAPES a aussi saisi l'opportunité de cette rencontre pour annoncer le démarrage prochain avec l'appui de l'ACBF, d'un projet relatif au Réseau de Gestion des Connaissances au Burkina (RGC-B) qui à terme, contribuera au renforcement de la promotion de l'expertise nationale. Avant de souhaiter plein succès aux travaux, le Directeur Exécutif du CAPES a vivement formulé le vœu que de ceux-ci sortent des propositions pratiques, réalistes pouvant être mises en œuvre dans des délais raisonnables. (Voir allocution en annexe 1)

Le Secrétaire Général de la Présidence du Faso, Président du Conseil d'Orientation du CAPES dans son discours d'ouverture, s'est félicité de la tenue de l'atelier ainsi que de la présence remarquable de tant d'experts de haut niveau. Il a en outre, rendu hommage à toutes les personnes qui nous accompagnent dans le défi majeur de promouvoir une expertise disponible, compétente, pétrie d'éthique.

Qualifiant l'expertise de sanctuaire des stratégies de développement et de fondement de toute politique intégrée et adaptée, conduisant à un développement durable, il a – citant des propos du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, tenus dans son programme pour un développement solidaire – estimé que la création du CAPES procède de la vision éclairée du Chef de l'Etat à promouvoir l'expertise nationale qui, du reste, est au centre des préoccupations de l'action gouvernementale. D'ailleurs, de nombreuses initiatives dont la création de la COPENA l'attestent.

Avant de déclarer ouvert l'atelier, il a placé un grand espoir dans cette rencontre qu'il qualifie d'originale et de consensuelle, pour qu'en sorte un outil de travail au service du développement. (Voir discours d'ouverture en annexe 2)

Il est à noter que tous les participants ont au moment de leur accueil, ont eu à remplir des fiches d'identification destinées d'une part, au répertoire des consultants et experts et d'autre part, à celui des bureaux d'études du pays. Ils devaient pour cela se baser sur 14 domaines d'expertise ainsi que 31 types de services. (Voir annexes 3, 4 et 9.)

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après l'adoption du programme de déroulement de l'atelier, les travaux ont débuté par une première plénière sous la présidence du Directeur Exécutif du CAPES assisté de monsieur Pierre Claver Damiba et de monsieur Auguste Ferdinand Kaboret, respectivement en qualité de modérateur et de rapporteur général.

Les participants ont pu ainsi en guise d'introduction aux débats, entendre successivement trois communications :

-la première, présentée par Monsieur Jean-Baptiste Ouédraogo, Secrétaire Permanent de la COPENA, sur le thème : « *la problématique de la promotion de l'expertise nationale : enjeux de la professionnalisation* ». Au cours de son exposé monsieur Ouédraogo après quelques avertissements, indications et autres préalables, a subdivisé son propos en quatre points, à savoir :

- le contexte général d'évolution de l'expertise nationale ;
- les tendances actuelles de l'expertise nationale et tâches à accomplir ;
- les enjeux de la professionnalisation de l'expertise nationale et perspective ;
- la conclusion (voir texte communication en annexe 5).

- la deuxième, présentée par monsieur Dieudonné Nikiéma, Directeur Général du Bureau d'Etudes et de Recherche Appliquées (BERA) sur : « *situation actuelle des bureaux d'études au Burkina Faso* ». L'exposé de monsieur Nikiéma s'est articulé en quatre points :

- généralités ;
- domaines d'intervention des bureaux d'études ;
- présentation des bureaux d'études ;
- démarche pour la mise en place d'une structure organisée des bureaux d'études. (voir texte communication en annexe 6).

- la troisième, présentée par madame Hadja Sanon, expert en informatique sur : « *L'importance d'une base de données et la configuration générale possible, les éléments constitutifs d'une banque de données adaptée au contexte des missions du CAPES.* » a suivi un plan en 5 points :

- qu'est ce qu'une base de données ?
- pourquoi une base de données ?
- la base de données sur l'expertise Burkinabé ;
- un exemple de configuration (modèle conceptuel des données) « MCD » ;
- perspectives (Voir texte communication en annexe 7).

Au terme de la présentation de toutes ces communications, un débat a donné l'opportunité aux participants de faire des interventions allant essentiellement d'une part, dans le sens des compléments d'information en vue de cerner de près les problématiques posées et d'autre part, de procéder à un examen critique des contenus ainsi que de formuler des suggestions et contributions, visant l'enrichissement desdites communications.

A l'issue de cette plénière, les travaux se sont poursuivis en commissions. Les participants ont eu le choix de s'inscrire dans l'une des commissions suivantes :

Commission 1.

Présidée par monsieur Jean-Baptiste Ouédraogo, SP de la COPENA, elle avait pour modérateur et pour rapporteur respectivement, monsieur Albert Compaoré Directeur CAPEX et monsieur Herman Zoungrana du cabinet CIFOM. Elle devait se pencher sur le thème : « *Organisation et professionnalisation de l'expertise nationale* ».

Commission 2.

Présidée par monsieur Gabriel Puraogo Kafando (A.C.I.A.B.), elle avait pour modérateur et pour rapporteur respectivement, monsieur Prosper Kambiré, Directeur général de la Fonction Publique et monsieur Jean-Claude Dabiré (A.C.I.A.B.) Elle devait se pencher sur le thème : « *Promotion et valorisation de l'expertise nationale* ».

Commission 3.

Présidée par monsieur Jean-Louis Antoine (PAI-SP/CONEDD.), elle avait pour modérateur et pour rapporteur respectivement, monsieur Faustin Traoré (de Zongo Consulting Product) et monsieur Alain Traoré. Elle devait se pencher sur le thème : « *Configuration générale des éléments constitutifs du répertoire et de la banque de données sur les experts du Burkina* ».

Ces différentes commissions après avoir travaillé d'arrache-pied, ont chacune au cours d'une deuxième plénière, proposé à l'attention des participants les résultats de leurs travaux. Au terme de débats profonds et féconds touchant aussi bien la forme que le fond les résultats des travaux ont été adoptés sous réserve des amendements apportés.

III. DES RESULTATS DES TRAVAUX

III.1 RAPPORT DE SYNTHESE DE LA COMMISSION 1

La commission 1, forte d'une trentaine de membres, a eu à se pencher sur *l'organisation et la professionnalisation de l'expertise nationale*.

Elle a, pour ce faire, circonscrit la tâche en définissant 5 axes de réflexion :

1. La définition des concepts.
2. La professionnalisation de l'expertise nationale et la levée des obstacles de l'atelier de décembre 2000. « Peut-on faire de l'expertise nationale un corps de métier et dans quelles conditions ? ».
3. Le cadre juridique adapté à l'exercice de la profession d'expert national au Burkina Faso.
4. La définition d'un code de conduite.
5. La mise en place d'un comité de suivi.

III.1.1 Définition des concepts

Expert

Est considérée comme expert toute personne physique possédant des compétences (connaissances, savoir, savoir-faire, savoir faire faire) dans au moins un domaine spécialisé.

Expert national

Est considérée comme expert national, toute personne physique possédant des compétences confirmées au plan national dans au moins un domaine spécialisé.

Expert international

Est considérée comme expert international, toute personne physique possédant des compétences confirmées au plan international dans au moins un domaine spécialisé.

III.1.2 La professionnalisation de l'expertise nationale

La professionnalisation de l'expertise nationale requiert des conditions non seulement liées à l'expert lui-même mais aussi à l'environnement de travail.

Les conditions relatives à l'expert sont d'avoir:

- un savoir attesté ;
- un savoir-faire vérifié ;
- des perspectives de perfectionnement (recyclage, coaching) ;
- des supports d'exercice de son métier.

Les conditions liées à l'environnement de travail de l'expert exigent que celui-ci doit :

- pouvoir vivre de son métier ;
- bénéficier d'un cadre juridique et réglementaire favorable ;
- exercer son métier dans un cadre normatif fixé (code d'éthique et de déontologie).

III.1.3 Le cadre juridique adapté à l'exercice de la profession d'expert national au Burkina Faso

Concernant le cadre juridique, il a été estimé qu'il serait plus pertinent de laisser la liberté à chaque corps de métier d'élaborer le sien, compte tenu de ses spécificités.

III.1.4 La définition d'un code de conduite

Au sujet de la définition d'un code de conduite, il a également été estimé qu'il serait plus judicieux d'en laisser l'élaboration à chaque corps de métier.

III.1.5. Le Comité de suivi

Le Comité de suivi dont la nécessité a été unanimement reconnue aura les tâches suivantes :

- prendre en compte les recommandations de l'atelier de décembre 2002 sur la professionnalisation de bureaux d'études ;
- prendre les dispositions nécessaires pour accompagner le processus de professionnalisation de l'expertise nationale ;
- arrêter un programme de travail qui sera porté à la connaissance des acteurs.

En sus du comité de suivi, il a été préconisé la création d'un comité de liaison comprenant justement le Comité de suivi et les partenaires au développement (PNUD, UE, etc.)

La Composition proposée du comité de suivi est la suivante :

- le Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (CAPES) ;
- le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) ;
- le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Promotion de l'Expertise Nationale (SP/COPNA) ;
- l'Association des Consultants Indépendants et Associés du Burkina (ACIA-B)
- le Bureau d'Etudes et des Consultations de l'Université de Ouagadougou (BEC-UO) ;
- le représentant des Bureaux d'études ;
- la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP).

III.1.6 Recommandations et résolution

III.1.6.1 recommandation sur la création d'un Comité de suivi

- Considérant que la mise en place du réseau national des experts du Burkina est une tâche qui doit se faire avec esprit de suite.
- Considérant que la valorisation de l'expertise nationale passe par un suivi conséquent.
- Considérant que le rôle joué par le CAPES dans le processus de valorisation de l'expertise nationale.

Nous participants à l'atelier national sur la mise en place du réseau des experts du Burkina, tenu à Ouagadougou les 16 et 17 décembre 2003, recommandons :

- Premièrement, la mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre des décisions de l'atelier.
- Deuxièmement, que ce comité de suivi soit placé sous le parrainage du CAPES.

Fait à Ouagadougou le 17 décembre, 2003 **L'Atelier**

III.1.6.2 recommandation sur la présidence et le rapporteur du comité de suivi

- Considérant la mise en place d'un comité de suivi de l'atelier.
- Considérant l'enjeu majeur que représentent l'organisation et la professionnalisation de l'expertise nationale.
- Considérant que les bureaux d'études et les experts indépendants sont les premiers bénéficiaires de la professionnalisation de leur métier.

Nous participants à l'atelier national sur la mise en place du réseau des experts du Burkina, tenu à Ouagadougou les 16 et 17 décembre 2003, recommandons :

Premièrement, que le comité de suivi soit présidé par un représentant de l'ACIA-B.

Deuxièmement, que la COPENA en soit le rapporteur.

Fait à Ouagadougou le 17 décembre, 2003

III.1.6.3 résolution relative à la contribution des bureaux d'études aux charges de fonctionnement du comité de suivi

- Considérant l'engagement des experts et leur intérêt à poursuivre l'organisation et la professionnalisation de leur métier.
- Considérant la nécessité d'un fonctionnement efficient du comité de suivi.

Nous participants à l'atelier national sur la mise en place du réseau des experts du Burkina, tenu à Ouagadougou les 16 et 17 décembre 2003, prenons la résolution d'apporter notre contribution aux charges de fonctionnement du Comité de suivi.

Fait à Ouagadougou le 17 décembre, 2003, **L'Atelier**.

III.2 RAPPORT DE SYNTHESE COMMISSION 2

La commission 2 composée d'une cinquantaine de membres, a eu à travailler sur le thème : « *Promotion et Valorisation de l'expertise nationale* ».

Elle a avant tout, tenu à souligner fortement, que l'Expertise Nationale (E-N) est un service marchand qu'il faut placer sur les marchés national, sous-régional et international, à la condition qu'elle soit de qualité.

La substance proprement dite de ses travaux, tient en ces quatre points :

1. la promotion de l'expertise nationale,
2. la valorisation de l'expertise nationale,
3. les perspectives,
4. les recommandations.

III.2.1 De la promotion de l'expertise nationale

La synthèse des débats sur ce sous-thème fait ressortir 8 éléments à même de contribuer de manière significative à la promotion de l'expertise nationale. Ce sont :

1. Renforcement des capacités de l'E-N par le biais d'une solide formation de base et par des formations continues appropriées, prenant en compte les besoins en formation par secteur, l'élaboration d'un programme de formation et la recherche de financement ;
2. Création d'un cadre de concertation périodique entre les acteurs de l'E-N ;
3. Création d'un organe de liaison pour capitaliser les expériences acquises et publier les résultats ;
4. Création d'un répertoire unique des acteurs de l'E-N sur support électronique et un annuaire sur support papier ; ce répertoire sera actualisé chaque année ;
5. Développement d'un partenariat avec les systèmes de financement existants ou tous autres systèmes d'appui institutionnel ;
6. Mise en place d'un mécanisme de protection des productions des acteurs de l'E-N ;
7. Organisation des acteurs de l'E-N en structures primaires dans la perspective de la constitution d'une structure faîtière de type GIE ;
8. Prise en compte de l'expertise nationale dans d'autres domaines tels le sport et l'éducation physique.

III.2.2 De la valorisation de l'expertise nationale

Après échanges sur ce deuxième sous-thème, la commission est parvenue aux propositions de mise en œuvre ci-après :

1. Détermination de manière claire du point d'ancrage institutionnel de l'E-N ;
2. Développement d'une stratégie de gestion des candidatures tant du public que du privé, de placement et de suivi des experts dans les organismes sous-régionaux et internationaux ;
3. Définition des paliers d'utilisation de l'E-N ;
4. Création d'un fonds documentaire à partir des travaux des experts ;
5. Recensement des experts nationaux de la fonction publique internationale ;
6. Elaboration des critères de rémunération des experts assortis d'une grille;
7. Incitation à l'utilisation des résultats des activités de l'expertise ;
8. Capitalisation des expériences des travailleurs admis à la retraite ;
9. Plaidoyer pour une harmonisation des taux de rémunération des experts au niveau sous-régional.

III.2.3 Perspectives

Les axes de proposition de mise en œuvre ci-dessus répertoriés pourraient conduire à la nécessité d'une relecture de l'actuel document cadre de stratégie de valorisation de l'expertise au Burkina Faso qui date de 1998 et du Décret portant création de la COPENA, en date du 14 juin 1999 pour y inclure le secteur privé.

III.2.4 Recommandations

III.2.4.1 recommandation relative à l'ancrage institutionnel de l'expertise nationale

- Considérant la diversité des domaines d'intervention de l'expertise nationale.
- Considérant la volonté politique affichée par le Gouvernement à travers la création et la mise en place de la COPENA.

Nous participants à l'atelier national sur la mise en place du réseau des experts du Burkina, tenu à Ouagadougou les 16 et 17 décembre 2003, recommandons l'ancrage institutionnel de l'expertise nationale au Premier Ministère avec comme guichet technique la **COPENA**.

Fait à Ouagadougou le 17 décembre, 2003.

III.2.4.2 recommandation relative à l'organisation et la tenue d'ateliers régionaux sur l'expertise nationale

- Considérant les nobles objectifs statutaires assignés par le gouvernement au Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales.
- Considérant l'impact positif des ateliers sur le développement des capacités.

Nous participants à l'atelier national sur la mise en place du réseau des experts du Burkina, tenu à Ouagadougou les 16 et 17 décembre 2003, recommandons au CAPES l'organisation et la tenue d'ateliers régionaux sur l'expertise nationale.

Fait à Ouagadougou le 17 décembre 2003.

III.3 RAPPORT DE SYNTHESE COMMISSION 3

La commission 3, dont le thème était « *Configuration générale et éléments constitutifs du répertoire et de la banque de données sur les experts au Burkina* », comprenait une trentaine de membres.

Les travaux de la commission ont débuté par une présentation générale du canevas de travail, préalablement distribué aux participants, puis commenté et amendé par l'assemblée.

Trois grandes parties ont été abordées au cours de cette séance de travail :

1. la définition et le contenu de la base de données,
2. la constitution, l'administration et l'exploitation de la base de données,
3. les recommandations.

III.3.1 Définition du contenu de la base de données

La base de données est une collection d'informations organisées, agencées et regroupées autour d'un sujet précis ou d'un objectif particulier tel que le suivi des commandes ou la gestion d'une bibliothèque.

La base de données sur l'expertise Burkinabé, vise à donner une photographie en temps réel de la situation de l'expertise au Burkina Faso et à aider à l'émergence et/ou à la dynamisation de réseaux thématiques.

Pour la commission, la mise en place de cette base de données devrait favoriser à terme le regroupement thématique de réseaux ou sous réseaux. Des réseaux existent déjà et d'autres sont en cours de création tel que le regroupement de bureaux d'études qui en seront de potentiels utilisateurs, tout comme l'administration publique, les bailleurs de fonds, les institutions internationales, etc.

Un travail de collecte de données est en cours par le CAPES et le PAI/SP/CONEDD et prendra en compte les différentes informations relatives aux bureaux d'études et experts nationaux. Cette base de données reflètera les informations réunies sur ces fiches collectées.

Suite à la définition générale d'une base de données et à la présentation des fiches de récolte de données émanant de ces deux structures, des amendements y ont été apportés.

III.3.2 Constitution, administration et exploitation de la base de données

Un travail de collecte de données est en cours de réalisation au niveau du PAI/SP/CONEDD et du CAPES et devra évoluer pour aboutir à terme, à la mise en place d'une base de données générale de l'expertise nationale, qui tiendra compte des bases de données thématiques déjà existantes.

Pour l'heure, le logiciel Access est utilisé comme support par le PAI/SP/CONEDD pour des raisons de commodité d'utilisation, d'accessibilité, et de contraintes budgétaires. L'utilisation de ce logiciel n'empêche pas qu'un autre soit ultérieurement envisagé.

La commission a souhaité que l'administration de cette base de données soit assurée par le comité de suivi du présent atelier comprenant la COPENA, l'ACIA-B, l'Association des Bureaux d'Etude, le CAPES, le SP/CONEDD, le BEC-UO.

La commission a par ailleurs, retenu que le SP/CONEDD assure temporairement la permanence de ce comité de suivi et que celui-ci se charge de recueillir, d'enregistrer et de mettre à jour les informations sur l'expertise nationale.

Les conditions d'exploitation de la base de données seront définies par le comité de suivi qui aura entre autres missions, de vérifier et valider les informations recueillies, de diffuser l'information auprès des utilisateurs, de définir la nature et le type d'information à diffuser.

III.3.3 Recommandations

III.3.3.1 Recommandation relative à la pérennité de la base de données

- Considérant que la base de données du SP/CONEDD sur l'expertise nationale sera bientôt fonctionnelle.
- Considérant que le CAPES a en projet, la création d'une même base sur le même thème.
- Considérant que cette base de données constitue un outil de structuration du secteur de l'expertise au Burkina.

Nous participants à l'atelier national sur la mise en place du réseau des experts du Burkina, tenu à Ouagadougou les 16 et 17 décembre 2003, recommandons :

1. Que ces deux structures et toutes autres structures ayant les mêmes intentions conjuguent leurs efforts afin d'aboutir à une base de données unique, harmonisée et complète.

2. Qu'une réflexion soit menée par le comité de suivi afin de veiller à ce que la mise en œuvre de cet outil soit évolutive et pérenne dans son exploitation et son administration.

Ouagadougou, le 17 décembre 2003

III.3.3.2 recommandation relative à l'allocation d'un budget à la COPENA

- Vu le Décret n°99-199/PRES/PM/MFPD fixant les attributions de la COPENA notamment de créer et gérer les fichiers d'experts nationaux.
- Vu la nécessité d'avoir une structure pérenne pour assurer l'administration de la base de données des experts au Burkina Faso.

Nous participants à l'atelier national sur la mise en place du réseau des experts du Burkina, tenu à Ouagadougou les 16 et 17 décembre 2003, recommandons :

Qu'un budget soit alloué pour rendre opérationnelle la COPENA afin d'administrer la base de données des experts au Burkina Faso.

Ouagadougou, le 17 décembre 2003.

L'atelier a pris fin le mercredi 17 décembre 2003, à 18h 10 minutes, après le discours de clôture de monsieur Soungalo Ouattara Secrétaire Général de la Présidence, Président du Conseil d'Orientation du CAPES.

IV ANNEXES

ANNEXE.1 : ALLOCUTION du Directeur Exécutif du CAPES

Monsieur le Secrétaire Général de la Présidence du Faso, Président du Conseil d'Orientation du CAPES, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et du Comité Technique du CAPES, Mesdames et Messieurs les Experts, Honorables invités,

La problématique de la promotion de l'expertise nationale est plus jamais, au cœur des préoccupations de développement en Afrique. Un trait dominant de toutes les sociétés qui ont connu le développement, est la mobilisation des forces endogènes qu'elles contiennent, tant au niveau de l'analyse que de la mise en place des programmes qui ont contribué à ce développement.

Or depuis les indépendances, des doctrines et des pratiques considérées en Afrique subsaharienne comme condition de succès des politiques publiques, à savoir le recours à l'assistance technique étrangère, comme fondement du partenariat pour le développement, ont fortement contribué à négliger ce schéma.

L'idée centrale de ces pratiques, était de pallier le déficit de compétences que les Etats connaissent et connaissent encore, en attendant qu'ils y aient une masse critique de cadres et experts nationaux, suffisamment outillés pour prendre la relève. Mais au fil du temps, ce retournement de tendance que l'on attendait ne s'est pas produit. Les cadres et experts nationaux, ont été relégués au second plan au profit d'une expertise étrangère coûteuse, sans que la pertinence de ce recours ne soit toujours justifiée.

De nos jours, plus de 100.000 assistants techniques opèrent encore en Afrique et coûtent par an, la bagatelle de 4 millions de dollars américains, soit environ 2.200 milliards de francs CFA.

Le constat, après ces décennies de fonctionnement est amer : l'Afrique reste à l'arrière- plan du développement, marginalisée, confrontée à l'insécurité humaine et plus que tout autre continent, interpellée par les objectifs de développement du millénaire.

Certes, face à l'énormité des tâches de développement, l'Afrique ne peut se passer, du moins à court terme, de l'aide publique au développement, ni de l'assistance technique. Il apparaît donc nécessaire, de définir une nouvelle démarche dans l'utilisation de l'aide publique au développement et le recours à l'expertise étrangère.

Dans ce sens, l'assistance technique extérieure, devrait se limiter à des tâches de missions opérationnelles, les fonctions hautement stratégiques, liées à la conception, à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des programmes de développement, devant faire l'objet d'une appropriation nationale et s'inspirer d'un leadership national.

Il s'ensuit, la nécessité pour nos pays de se doter d'institutions propices au progrès et de ressources humaines capables de les animer.

De manière concrète, l'assistance technique ne devrait pas s'imposer dans tous les domaines, ni dans tous les cas. Elle doit compléter l'expertise locale.

Dans les cas où elle s'avèrerait nécessaire et indispensable, elle devrait être organisée de façon à assurer sa propre relève, et être structurée comme un corps en extinction.

Elle ne devrait pas avoir pour objectif de combler les insuffisances des pays bénéficiaires, mais de restaurer et renforcer les capacités existantes en s'articulant dans le processus de développement.

Enfin, elle ne devrait pas être utilisée par les donateurs et les bénéficiaires comme un moyen d'écartier l'expertise locale.

Mesdames et Messieurs le Experts,

La définition d'une nouvelle démarche dans l'utilisation de l'expertise étrangère au Burkina, met en avant la problématique du renforcement des capacités.

L'étude réalisée par le CAPES sur cette problématique, indique que des ressources humaines compétitives, peuvent créer des effets d'entraînement sur les autres secteurs, comme cela a été le cas à Singapour et en Corée du Sud notamment.

Cette vision, fortement inspirée par les théories de la croissance endogène, pose le postulat que « la connaissance, fondement du capital humain, est un facteur déterminant de la croissance économique et du développement », pour autant qu'elle soit fortement ancrée dans la culture nationale en ce qu'elle a d'endogène et d'universel.

Elle nous laisse espérer que des possibilités énormes de croissance existent pour le Burkina à travers une bonne gestion et une utilisation efficiente des connaissances qui, par ailleurs, jouent de plus en plus, un rôle moteur dans la mondialisation et dans la participation efficace des pays à l'économie mondiale et à la société de l'information.

La création du CAPES par le gouvernement, avec l'appui de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) entre dans cette dynamique, comme l'attestent ses quatre attributions qu'il me plaît de vous rappeler ici.

La première attribution du CAPES consiste à aider à la conception et à l'analyse des grandes lignes de la politique économique et sociale à moyen et long terme.

La seconde est l'organisation de la formation en matière de gestion et d'analyse des politiques économiques en général et dans les domaines des études prospectives en particulier.

La troisième, vise l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des informations et la facilitation des échanges d'expériences par la consolidation d'une base de données.

La quatrième enfin, consiste à aider à la création d'un réseau d'experts en analyses prospectives et de politiques économiques et sociales.

Comme vous le constatez, le CAPES entend contribuer par la réalisation d'études économiques et sociales, d'activités de formation et de constitution de bases de données, au renforcement des capacités de l'économie burkinabé et de ses acteurs.

Vous constatez également que l'activité qui nous réunit ici, aujourd'hui, rentre dans le cadre de la quatrième attribution du CAPES : contribuer à la création et au renforcement des capacités, d'une masse critique d'experts nationaux, aptes à promouvoir, à l'interne, le développement économique et social.

C'est donc dire, Mesdames et Messieurs, combien l'institution que je représente, est très attentive aux thèmes que vous avez fort opportunément choisis de traiter lors du présent atelier : organisation et professionnalisation ; promotion et valorisation de l'expertise nationale ; configuration générale et élément d'une base de données.

Ces thèmes me semblent, assurément, être des éléments constitutifs préalables à l'amorce d'une organisation prometteuse de l'expertise nationale.

Je puis vous assurer que le CAPES, par la mise en œuvre de son Plan Stratégique à Moyen Terme (2004-2008), et la conduite des missions qui lui sont confiées, entend contribuer au renforcement de stratégies de développement fondées sur les connaissances et leur apportera les appuis substantiels nécessaires.

C'est pourquoi, grâce à l'appui de l'ACBF, j'ai le très grand plaisir de vous annoncer, le démarrage prochain sous l'égide du CAPES, d'un projet de gestion des connaissances au Burkina Faso dénommé : Réseau de Gestion des Connaissances au Burkina (RGC-B).

Le RGC-B vise à soutenir et à renforcer l'émergence et le développement de communautés de réflexion dans le domaine de la gestion des politiques et programmes de développement. Ces communautés offriront aux décideurs, aux analystes des politiques et aux praticiens du développement des outils de collecte d'idées, de recherche de réponses aux questions de politiques de développement et d'accès aux informations sur les meilleures pratiques et leçons des expériences de gestion des politiques et programmes économiques spécifiques. Ainsi, le RGC-B servira d'outil de génération, d'analyse, de partage et de promotion de l'utilisation efficace du savoir de la gestion du développement au plan national.

Ce projet novateur trouve sa justification dans l'absence d'un dispositif institutionnel pour une meilleure utilisation des connaissances, ce qui ne permet pas aux différents acteurs du développement de profiter pleinement des potentialités existantes. Il y a d'un côté, les décideurs et de l'autre, les producteurs de savoir, sans que les uns puissent bénéficier des connaissances de l'autre et/ou s'inspirer des préoccupations les plus importantes. Le projet servira alors, d'interface entre eux, pour l'utilisation, la diffusion, la promotion, la génération et la recherche des connaissances nécessaires au développement socio-économique. Il contribuera, à terme, au renforcement de la promotion de l'expertise nationale en valorisant les produits des experts que vous êtes, à tous les niveaux et partout où cela sera nécessaire.

Mesdames, Messieurs,

Tenant compte du fait que l'essence du savoir est d'être utile, et que l'un des principes directeurs du CAPES est l'opérationnalité des initiatives, je souhaite vivement que de vos travaux, sortent des propositions pratiques, réalistes pouvant être mises en œuvre dans des délais raisonnables.

Je vous remercie de votre aimable attention et souhaite plein succès à vos travaux.

ANNEXE 2 : DISCOURS d'ouverture du Secrétaire Général de la Présidence, Président du Conseil d'Orientation du CAPES.

Monsieur le Directeur du CAPES,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs les Experts,
Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis de la tenue de l'atelier national pour la mise en place d'un réseau des experts du Burkina.

Je me félicite par ailleurs, de la présence remarquable de tant d'experts de très haut niveau ainsi que de celle d'éminents responsables chargés de la gestion des structures de l'expertise nationale. Je veux parler ici du Ministère de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat, de la Commission pour la promotion de l'expertise nationale, du Projet d'appui au secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable, de l'Association des Consultants indépendants et associés du Burkina, du Bureau d'études et de consultation de l'Université de Ouagadougou. Cette présence est un témoignage fort de la cohésion de notre démarche et constitue le gage de son succès.

Je m'oblige, enfin, à rendre un hommage mérité à tous les partenaires qui sont à nos côtés et qui, de par leurs actions engagées, nous accompagnent dans notre ambition de relever le défi majeur pour le développement de notre pays : celui de promouvoir une expertise disponible, compétente et pétrie d'éthique.

Dans le contexte actuel de la mondialisation et des processus d'intégration communautaires sous-régional et régional, l'expertise est plus que jamais le sanctuaire du développement.

L'évolution des nations étant fondée sur leur capacité à mettre en adéquation les actions et les potentialités intérieures avec les objectifs de développement, l'expertise nationale apparaît comme le fondement de toute politique intégrée et adaptée, à même de conduire à un développement durable .

Le Président du Faso, Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré a souligné avec force, dans son Programme pour un Développement Solidaire, ses espoirs et sa confiance en l'expertise burkinabé. Je cite : « Je suis convaincu que les fidèles serviteurs de notre peuple sont capables de s'adapter individuellement et collectivement de sorte que leur interaction avec l'Administration assure au-delà de notre survie, notre rayonnement dans le concert des nations modernes. » Fin de citation.

La création du Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES), procède de cette vision éclairée et de cette volonté politique déterminée du Chef de l'Etat de promouvoir l'expertise nationale.

Cette dynamique indéfectible pour la valorisation et l'utilisation efficiente de l'expertise nationale est au cœur de l'action gouvernementale. Plusieurs initiatives en attestent.

Je retiendrai en guise d'exemple, l'adoption en 1998, du Cadre stratégique de la valorisation de l'expertise nationale dont les objectifs sont :

- la promotion et le développement de l'expertise d'entreprise au Burkina Faso en tant que profession à part entière ;
- l'impulsion de la consultation individuelle, facteur de renforcement des compétences en matière de développement de gestion publique ;
- la valorisation des compétences des cadres de l'Administration publique et la mise en œuvre d'une politique concrète et dynamique de placement des cadres burkinabé dans les institutions internationales,
- la valorisation de l'exploitation de l'expertise des retraités

Authentifiant le discours dans l'agir, le Gouvernement a adopté, au cours de la même année, un décret précisant les modalités pratiques de l'organisation et de la promotion de l'expertise nationale dans notre pays.

Il a ensuite mis en place la Commission Nationale pour la Promotion de l'expertise nationale COPENA.

Cet environnement juridique et institutionnel a favorisé le développement de l'expertise d'entreprise et donné naissance à plusieurs associations d'experts ou de consultants.

Le creuset de l'expertise nationale est aujourd'hui fécond et diversifié.

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Reconnaître l'expertise nationale comme un outil indispensable de la lutte contre la pauvreté, valoriser les données et les statistiques relatives aux experts, créer, en un mot, les conditions de gestion des connaissances, n'est pas une initiative aisée. Des questions fondamentales comme celle du cadre légal d'exercice de la profession d'expert, la réglementation des honoraires la classification des experts, les critères d'ordonnement d'un répertoire national sont autant de sujets de réflexion dont il vous faudra débattre en toute responsabilité afin que cet atelier ne soit pas une tribune de plus.

Je souhaite ardemment, que de cette rencontre originale et consensuelle, sorte un outil de travail au service du développement.

Mesdames et Messieurs les Experts,

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouvert, l'atelier national de mise en place du réseau des experts du Burkina Faso.

Je vous remercie.

ANNEXE 3

FICHE D'IDENTIFICATION DESTINEE AU REPERTOIRE DES CONSULTANTS et EXPERTS

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Sexe : Féminin Masculin

Etat civil : marié(e) Célibataire ou divorcé(e), veuf (f)

Nationalité :

Adresse :(Prière indiquer votre adresse complète y compris le pays)

<input type="text"/>	
Téléphone :	Tél mobile :
Fax :	
Email :	

Année d'expérience professionnelle comme expert :

Membre d'une association professionnelle : Oui / Non si oui, laquelle ?.....

Statut sous lequel est exercé la profession d'expert/consultant :

Indépendant - Salarié ou attaché à un bureau ou à un organisme non-étatique - Agent de l'Etat

Diplôme :.....Obtenu en

De l'établissement.....Pays.....

Domaine d'expertise	(2 domaines maximum et 3 sous-domaines par domaine Trois (3) services maximum par domaine et par ordre d'importance)
1	Services
1.1.....
1.2.....
1.3.....
2	
2.1.....
2.2.....
2.3.....

Prière de choisir les domaines et sous-domaines à partir de la liste ci-jointe.

ANNEXE 4

FICHE D'IDENTIFICATION DESTINEE AU REPERTOIRE DES BUREAUX D'ETUDES

IDENTIFICATION

Société, nom Année de constitution :

Capital :

Nom, prénom, du (des) responsable(s)	-
Indiquez leur fonction	-
Et leur situation d'expert	-

Personnel cadre salarié : Personnes

Personnel administratif salarié : Personnes

Adresse : (Prière d'indiquer votre adresse complète y compris le pays)

<input type="text"/>				
Téléphone	:	<input type="text"/>	Tél.mobile :	<input type="text"/>
Fax	:	<input type="text"/>		
Email	:	<input type="text"/>		

Prière de choisir les domaines/sous domaines d'expertise à partir de la liste ci-jointe.

Domaines d'expertise	(3 domaines maximum 3 sous domaines maximum et trois services maximum par domaine et par ordre d'importance)
1	
1.1
1.2
1.3
2	
2.1
2.2
2.3
3	
3.1
3.2
3.3

ANNEXE 5

Problématique de la promotion de l'expertise nationale: enjeux de la professionnalisation

Par Jean-Baptiste OUEDRAOGO
Maître de recherche
Secrétaire permanent de la Commission
de Promotion de l'Expertise Nationale
Premier Ministère
Ouagadougou - décembre 2003

Je voudrais examiner avec vous, la situation de l'expertise nationale aux fins d'en exposer sommairement, les tendances actuelles, les tâches qui nous attendent et les défis à relever pour sa professionnalisation dans un contexte de mondialisation.

Il serait peut-être indiqué de commencer par préciser où nous en sommes et le chemin parcouru jusqu'ici. D'une façon générale, l'expertise nationale évolue en fonction du contexte sociopolitique et économique du pays, c'est-à-dire dans le sens des problèmes auxquels la société donne de l'importance. Et personne ne peut s'offrir le luxe de manifester de l'indifférence pour la promotion de l'expertise nationale en tant que ressource capitale car le progrès et même la survie de la nation dans un environnement international toujours compétitif passe par celle-ci. Toutefois, c'est dans la production des biens et services marchands et non marchands de qualité au bénéfice de la nation que se juge le niveau de compétence de l'expertise nationale.

Il nous faut donc analyser les performances réalisées par les experts nationaux, évaluer l'incidence de ces performances sur le développement du pays afin de définir aussi clairement que possible les tâches qui nous attendent. Pour ce faire, il n'est pas vain de caractériser le contexte politique et socio-économique national et en Afrique dans lequel s'exerce le métier d'expert afin de pouvoir comprendre et mesurer les enjeux de la professionnalisation de ce nouveau corps de métier d'une part et dégager les tâches qui incombent à tous et à chacun des acteurs en charge de la promotion de l'expertise nationale, d'autre part.

Deux faits majeurs méritent d'être soulignés en matière d'évolution de l'expertise nationale :

1. l'élaboration d'un texte réglementaire en l'occurrence l'ordonnance N°31-0068/PRES du 21 novembre 1991 portant adoption du document-cadre de politique en matière de coopération technique. Ce document-cadre analyse le contexte économique et social du pays, dresse un bilan de la coopération technique, indique le cadre institutionnel et définit désormais la politique du pays en matière de coopération technique, laquelle politique place au premier plan, la gestion des ressources humaines nationales.

De 1990 à 2000, les ressources humaines ont connu une évolution caractérisée par:

- 1) Un niveau d'instruction élevé**
- 2) Une ardeur au travail**
- 3) Un manque d'expérience pour cause de jeunesse**

2. Le second fait majeur relatif à l'évolution de l'expertise nationale est la confirmation de la volonté politique de l'Etat d'en assurer effectivement la promotion à travers le décret N° 98-377/PRES/PM/MFPDI du 15 septembre 1998 portant document-cadre de stratégie de valorisation de l'expertise nationale. L'expertise nationale pouvant être considérée comme un ensemble de compétences nationales et/ou étrangères menant des activités d'études en faveur du développement dans un esprit d'indépendance et d'objectivité. Par son aspect multidimensionnelle, l'expertise est la base et le ciment du processus de développement économique et social véritable. Elle précède, accompagne et suit les actions de développement de toute nation. Si tel est le rôle de l'expertise nationale, il est à remarquer qu'actuellement, elle semble se ramener presque exclusivement à un travail de consultation.

Dans le contexte actuel, l'exercice du métier d'expert national doit évoluer du système de consultance où en général quelqu'un d'autre nous formule des questions et nous charge de les étudier, pour ensuite en tirer les conclusions, vers un système de recherche tel que nous formulerions les thèmes d'étude, réaliserions nous-mêmes les études et en tirerions les conclusions, tout en maintenant l'ouverture sur l'extérieur.

1. Contexte général d'évolution de l'expertise nationale

Le contexte général dans lequel évolue l'expertise nationale reste marqué par:

- l'absence d'une base juridique de l'exercice du métier tout comme celle d'une représentation reconnue par ceux qui l'exercent, ce qui constitue une entrave à l'élaboration d'une déontologie de la profession et d'un code d'éthique.

L'une des conséquences qui résultent d'une telle situation se traduit par l'inexistence de conditions générales qui président à l'exercice du métier d'expert national: qui est aujourd'hui apte à revêtir le statut d'expert national ?

- la rareté de ressources financières et matérielles pour exercer le métier d'expert national qui conduit à une vente au rabais, des compétences nationales et une concurrence déloyale entre organisations d'experts nationaux et entre celles-ci et certaines Organisations non gouvernementales (ONG) ou associations/organisations de la société civile ;
- l'absence d'études sur l'offre et la demande en matière d'expertise nationale au Burkina, dans la sous-région, en Afrique et partout ailleurs dans le monde qui limite le niveau de connaissance sur les possibilités de diverses prestations intellectuelles et autres services que pourraient offrir les experts nationaux en compétition avec d'autres experts nationaux ou étrangers ;
- L'absence de formations spécifiques au bénéfice des experts nationaux en fonction de leurs domaines de spécialité pour accroître leurs performances et les rendre plus compétitifs aux plans national et international. Malgré la volonté maintes fois affirmée par l'Etat, du moins dans le discours, d'accompagner les initiatives de promotion de l'expertise nationale, les institutions d'experts sous contrôle étatique reçoivent effectivement quelques égards de la part de l'Etat, le secteur privé restant oublié et presque exclu des préoccupations majeures de l'Etat en la matière.

Dans le cadre de la promotion de l'expertise nationale, les cadres burkinabé, qu'ils appartiennent à des structures étatiques ou privées, sont autorisés à assurer des missions de consultation auprès de l'Etat, des institutions internationales et des organisations non gouvernementales (ONG) à l'intérieur et à l'extérieur du Burkina, afin de contribuer à la conceptualisation et à la construction d'un développement harmonieux et durable du pays et du continent africain. Dans cette perspective, le développement des compétences techniques et professionnelles des Burkinabé doit contribuer au progrès économique du pays à travers un encouragement à l'utilisation des experts nationaux indépendants ou organisés en associations et bureaux d'études dont la fourniture de prestations professionnelles de services devrait être sollicitée par l'Etat chaque fois que s'offrent des opportunités. L'Etat peut en effet demander et obtenir pour son propre compte ou pour celui d'institutions et d'organismes internationaux, des prestations de service d'experts nationaux individuels et de bureaux ou conseils d'experts selon des critères et modalités pratiques qu'il aura préalablement définis et dont il aura évalué le coût.

A ce titre, les experts nationaux peuvent jouer le rôle d'ingénieurs-conseils ou de sociétés de conseil au bénéfice de l'Etat ou de toute autre personne physique ou morale.

Les experts nationaux ont-ils une pleine conscience de leur place et de leur rôle dans le développement du pays et du continent ?

Comment se perçoivent-ils et sont-ils perçus par la société et par l'Etat?

Quelle conception de l'expertise nationale se forge-t-elle la société burkinabé et quelles en sont ses attentes légitimes dans l'environnement institutionnel et professionnel actuel du Burkina et de l'Afrique?

Quel rôle l'Etat peut-il et doit-il jouer dans les stratégies de promotion de l'expertise nationale qui restent par ailleurs à définir, pour permettre aux experts nationaux de mieux affronter le marché international ?

Comment rendre précisément compétitif le marché de l'expertise nationale dans le cadre de la mondialisation?

II. Tendances actuelles de l'expertise nationale et tâches à accomplir

Le recours croissant de l'Etat et des bailleurs de fonds à l'expertise nationale, en particulier aux bureaux d'études pour opérer dans le champ du développement au Burkina, en Afrique et dans le monde est un indicateur pertinent de l'émergence et de l'organisation de ressources humaines de qualité dont il faut assurer en permanence la promotion. Comment l'Etat et les experts nationaux eux-mêmes peuvent-ils contribuer à accélérer le processus de professionnalisation de leur métier ?

Quelles stratégies les experts nationaux peuvent-ils déployer pour servir d'interface entre l'Etat, les bailleurs de fonds et les populations pour une plus grande efficacité et une plus grande efficience des actions de développement qu'ils engagent sur le terrain ?

Quelles doivent être la qualification, l'éthique et les compétences exigibles pour un meilleur professionnalisme du métier d'expert national ?

Quel système d'évaluation définir pour apprécier les performances des experts nationaux à travers l'instauration d'une saine concurrence?

Comment faire prendre conscience aux différents acteurs de développement du Burkina et de l'Afrique de la nécessité de s'investir réellement pour la promotion d'une expertise nationale de qualité?

Il me semble qu'à l'étape actuelle de l'évolution de l'expertise nationale, quelques tendances peuvent être esquissées:

- 1) La tendance au regroupement par spécialité qui s'impose sans doute par nécessité de survie. Les experts nationaux quittent de plus en plus l'isolement dans lequel ils étaient restés confinés pour constituer de vastes ensembles par domaine de spécialité. Cette stratégie de regroupement des experts nationaux leur offre l'opportunité de mesurer leur poids professionnel sur la balance du développement économique et social du pays, et donc une prise de conscience plus grande de leur place et de leur rôle dans la société. Cette même stratégie leur permet en outre, d'occuper un espace d'intervention qui ne cesse de croître suite au désengagement de l'Etat de plusieurs secteurs d'activités.
- 2) La seconde tendance observable dans l'évolution de l'expertise nationale, c'est la convergence vers l'interdisciplinarité. Il apparaît de plus en plus clairement la nécessité absolue pour les experts nationaux, d'une complémentarité disciplinaire réciproque par le biais des différentes spécialités. Une telle démarche impose grâce notamment aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C), une coopération intra et inter-experts nationaux, tout en conservant une ouverture sur l'extérieur.

L'examen attentif de ces deux tendances d'évolution de l'expertise nationale impose naturellement des tâches aux acteurs qui y sont impliqués:

D'abord, les tâches dévolues aux experts nationaux.

Il me semble que notre premier devoir qui est fondamental est celui de survie. La survie de l'expertise nationale et des experts nationaux n'est pas du tout un fait acquis. Il nous faut engager une lutte qui sera sans doute âpre, en nous servant de toutes les opportunités qui nous seraient offertes pour démontrer l'utilité pratique de notre métier au développement du pays et en faisant de cette lutte une affaire publique, afin de bénéficier du soutien des institutions internationales en matière d'expertise nationale.

A cet égard, il faut saluer la création d'organisations professionnelles d'experts, à caractère indépendant comme les bureaux d'études et les associations de consultants indépendants qui viennent renforcer la communauté des experts nationaux.

Ensuite, les tâches qui incombent à l'Etat.

L'Etat devrait ré-ajuster régulièrement son rôle en fonction de l'évolution du contexte de la mondialisation. Il accorderait en particulier une vitalité plus forte aux organisations professionnelles des experts nationaux et à la société civile en général en se dessaisissant de bien de secteurs d'activités comme celui précisément de l'expertise nationale pour se consacrer davantage à sa fonction première qui est d'assurer la défense, l'ordre public et la justice ainsi que la définition d'une stratégie économique. Car à vouloir tout contrôler dans le détail, l'Etat finit par négliger et mal remplir ses fonctions nobles de direction de l'ensemble.

III. Enjeux de la professionnalisation de l'expertise nationale et perspectives

Au Burkina Faso, en dépit de l'existence d'une communauté de compétences nationales, l'Etat et les bailleurs de fonds continuent à faire appel à des experts extérieurs (internationaux) pour résoudre les problèmes de développement du pays. Mais alors, le recours systématique à l'expertise internationale traduit-il une certaine incompétence des experts nationaux, justifiant de ce fait même, un déficit de confiance à leur égard ou simplement l'expression d'une politique de l'Etat en défaveur de cette communauté de compétences nationales ?

Il est vrai que c'est maintenant que les experts nationaux commencent timidement à s'organiser après avoir suffisamment mesuré les enjeux à la fois politiques, scientifiques, économiques et sociaux de leur profession, dans un contexte de mondialisation où la concurrence et la compétitivité de plus en plus féroces, ne laissent la moindre place ni à la médiocrité, ni au travail improductif. Le rapide développement de l'expertise d'entreprise à travers les bureaux d'études, les cabinets, les conseils, les agences etc. tout comme de l'expertise salariée ainsi que la prolifération des associations professionnelles d'experts nationaux constituent la preuve des tentatives d'une mise en place de solides organisations de ce corps de métier. Il convient de souligner également le « syndrome de la consultation » qui prend de plus en plus de l'ampleur. Cette tendance tient à la nature même des fonds accordés par les organismes extérieurs qui financent la plupart des projets de développement dans notre pays sur la base de réseaux autonomes d'experts créés.

La menace la plus sérieuse pour la promotion de l'expertise nationale est précisément la mise en place de réseaux d'études par les bailleurs de fonds parce qu'ils sont intéressés par une série de problèmes clairement identifiés. A l'heure actuelle, c'est la formulation de politiques économiques et sociales qui représente leurs préoccupations majeures.

L'effort de légitimation de ces réseaux par les bailleurs de fonds avec parfois l'accord tacite de l'Etat si ce n'est avec sa complicité ouverte, est hautement préjudiciable à l'émergence d'une véritable expertise nationale compétitive au-delà des conflits intra et/ ou inter-organisationnels d'experts nationaux qui peuvent être observés çà et là.

D'où de légitimes interrogations sur la volonté réelle de l'Etat d'accompagner le processus de promotion d'une expertise véritablement nationale.

Il me semble que le premier enjeu de la promotion de l'expertise nationale réside dans la reconnaissance formelle par l'Etat de ce corps de métier et de ceux qui l'exercent comme spécialistes du développement avec un statut professionnel clairement défini sous-tendu par une rémunération conséquente conformément aux normes internationales qui régissent le métier d'experts internationaux.

Toutefois, les experts nationaux doivent éviter l'« instrumentalisation » de leur métier afin de préserver sa vocation de développement, tout en faisant preuve de compétences techniques et scientifiques. Ils doivent également préciser davantage leur position dans la société et s'unir à travers des organes solides et adaptés au contexte socio-économique et culturel du pays pour mieux répondre aux besoins de la société et perfectionner leur métier. Pour ce faire, ils doivent recevoir de la part de l'Etat, un soutien franc matérialisé par une politique de valorisation et de promotion bien définie. Car faute de support matériel et financier et d'un environnement socio-politique et technique favorable, les travaux des experts nationaux

n'offriront qu'une faible portée.

De toutes les façons, sans une politique de promotion de l'expertise nationale, il n'y a point de développement, et sans développement, il n'y a point de souveraineté politique.

Le second enjeu majeur de la professionnalisation de l'expertise nationale est à situer dans son devenir.

Les experts nationaux pourraient être considérés comme des « spécialistes » capables de maîtriser une matière ou une pratique grâce à un savoir-faire difficile à élaborer autant qu'à apprendre et à transmettre.

Comment faire du métier d'expert national, un moyen de se faire une situation d'avenir, c'est-à-dire assurer la valorisation et la promotion de ce corps de métier?

Une première tentative de réponse peut être fournie par la volonté et la capacité des experts nationaux eux-mêmes de vivre l'avenir dans le présent, de soutenir la force de l'imagination et de la vision du futur au milieu des contingences et pesanteurs de l'actualité immédiate.

Les experts nationaux doivent prendre la mesure exacte des facteurs de blocage qui étouffent les possibilités de valorisation et de promotion de leur métier.

Ils doivent par ailleurs, songer à se constituer en une force apte à infléchir le destin de la société burkinabé et à disposer de moyens techniques et scientifiques d'une compétitivité internationale en matière d'expertise nationale.

Le troisième enjeu de la professionnalisation de l'expertise nationale qui complète les deux premiers est à situer au niveau d'une sous-représentation sous-régionale, africaine et internationale des cadres burkinabé en général, qu'ils appartiennent au secteur public ou qu'ils relèvent du privé, bien qu'ils aient accumulé plusieurs années de riches et solides expériences professionnelles. Sur ce point précis, les experts nationaux devraient de concert avec l'Etat, préconiser l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de placement de hauts cadres mais également de cadres moyens burkinabé dans les institutions et organismes internationaux grâce notamment à une politique plus active et pragmatique et à une diplomatie plus dynamique ainsi qu'un suivi-évaluation périodique de la part de l'Etat.

Pour accompagner le processus de professionnalisation de l'expertise nationale, il serait particulièrement judicieux de créer des mécanismes de suivi-évaluation dans le système de gestion des experts nationaux pour situer leur niveau de performance et leur compétitivité par rapport à la sous-région, au continent et au reste du monde. Des conditions et critères d'évaluation doivent alors être arrêtés en concertation avec l'ensemble des experts nationaux quelle que soit par ailleurs la forme d'expertise à laquelle ils appartiennent. Ces conditions et critères peuvent comprendre entre autres:

1. les qualifications générales qui englobent le niveau professionnel et la formation reçue, la durée de l'expérience acquise, les types de postes occupés, le temps passé au sein d'un bureau d'études ou d'une organisation professionnelle d'experts nationaux ;
2. les compétences techniques et scientifiques qui confirment les capacités à exécuter les tâches qui correspondent au poste prévu ou à la mission confiée ;
3. les connaissances linguistiques et l'expérience de la région ou du pays etc.

Le processus de professionnalisation de l'expertise nationale pourrait également s'opérer à travers la confection de répertoires des compétences nationales à diffuser à travers le monde entier et prioritairement, auprès des partenaires au développement du Burkina.

Conclusion

L'expertise nationale présente de bonnes perspectives car elle regorge de solides compétences techniques et scientifiques auxquelles s'ajoutent de longues et riches expériences professionnelles ; elle peut donc être compétitive sur le marché international du travail à des conditions qui sont entre autres:

- celles de reconnaître et de prendre très au sérieux notre responsabilité vis-à-vis de la promotion de l'expertise nationale au Burkina Faso et en Afrique aux fins de produire des progrès matériels et sociaux au sens large au profit de l'ensemble des populations ;
- celles de réussir une meilleure organisation de l'expertise nationale selon une éthique professionnelle pour nous hisser au niveau de la compétition internationale à travers de vastes offensives sur le marché du travail.

Références bibliographiques

Documents administratifs sur le Burkina Faso

- Décret 98-377 du 15 septembre 1998 portant document-cadre de stratégie de valorisation de l'expertise nationale.

- Décret 199 du 14 juin 1999 portant création d'une Commission de Promotion de l'Expertise Nationale (COPENA).

- Réforme globale de l'Administration Publique S.G.G-C.M avril 2000.

Ouvrages généraux

- Axelle KABOU (1991) :** Et si l'Afrique refusait le développement? Karthala
- Emile Le ROY (1991):** l'Expertise internationale en Afrique: le cas de l'expertise juridique sur les questions foncières. A.P.A.D Bulletin n°2 16-25 PP.
- Martin D.C. (1998) :** Les nouveaux langages du politique en Afrique Orientale, Paris, Karthala
- Max WEBER (1963) :** Le savant et le politique, Paris.
- J.P. Olivier de SARDAN et E.PAQUOT (1991):** D'un savoir à l'autre, les agents de développement comme médiateurs. GRET /Ministère de la Coopération, Paris.
- René SAINSAULIEU (1998):** Sociologie de l'organisation de l'entreprise. Dalloz. Paris.
- Sperber D. (1996) :** La contagion des idées, Paris Odile-Jacob.

ANNEXE 5

PRESIDENCE DU FASO

Centre d'Analyse des Politiques
Economiques et Sociales
(CAPES)

BURKINA FASO

=====
Unité - Progrès - Justice

**ATELIER NATIONAL DE MISE EN PLACE
DU RESEAU DES EXPERTS DU BURKINA
DU 16 AU 17 DECEMBRE 2003**

**Communication sur la situation actuelle des
Bureaux d'Etudes au Burkina Faso**

Présentée par Dieudonné NIKIEMA
Directeur Général du Bureau d'Etudes et de
Recherches Appliquées (BERA)

PLAN DE PRESENTATION

I. GENERALITES

II. DOMAINES D'INTERVENTION DES BUREAUX D'ETUDES NATIONAUX

III. PRESENTATION DES BUREAUX D'ETUDES

- Organisation
- Moyens de fonctionnement
- Modes d'acquisition des marchés
- Rapports de partenariat

IV. DEMARCHE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE ORGANISEE DES BUREAUX D'ETUDES NATIONAUX

I. GENERALITES

Un bureau d'études peut être défini comme étant une entreprise privée ayant pour mission d'effectuer des études ou le contrôle des travaux, d'apporter une assistance technique dans des domaines bien précis que cette entreprise maîtrise.

Avant 1990, quelques bureaux d'études existaient dans notre pays mais leur nombre était très limité et ne dépassait guère la dizaine. C'est à partir de 1990 que l'on assiste à une prolifération de bureaux d'études.

De nos jours, le nombre exact n'est pas connu mais les chiffres avancés dans plusieurs rapports, tournent autour de 200 bureaux d'études.

Les bureaux d'études sont créés soit par des nationaux soit par des non nationaux, certains sont constitués en association de nationaux et non nationaux; d'autres sont d'inspiration familiale, politicienne, quand il ne sont pas des produits de bailleurs de fonds ou d'autres bureaux étrangers.

Parfois, c'est tout simplement à l'occasion de certaines opportunités du moment que naissent certains bureaux d'études.

La nature juridique de ces bureaux d'études peut être soit des entreprises individuelles, soit des sociétés à responsabilité limitée (SARL) soit des Sociétés Anonymes (S.A).

Il faut souligner qu'il n'existe pas, de nos jours, des dispositions législatives précises sur les bureaux d'études. Cependant des textes de portée générale existent tels que le décret portant réglementation générale des marchés publics, la loi sur les codes des investissements etc.

Au niveau de l'Etat, nous pouvons dire que le contexte politique et économique est favorable au développement des bureaux d'études au plan national et même international; ainsi l'application des programmes d'ajustement structurel au Burkina Faso à partir de 1991 a radicalement changé la conception du rôle de l'Etat dans la gestion du développement. On peut noter également la décentralisation, qui déplace une partie du pouvoir et compétences de l'Etat vers les collectivités locales créant ainsi des opportunités économiques pour les bureaux d'études.

Des textes pris au niveau de l'Etat ont pour vocation, la promotion de l'expertise nationale de façon globale et les bureaux d'études devraient être aussi concernés. C'est le cas du décret portant création de la Commission de la Promotion de l'Expertise Nationale (COPENA) du 14 juin 1999.

Au niveau sous-régional, l'ouverture et la structuration du marché UEMOA et CEDEAO, accroît les possibilités des marchés par les bureaux d'études.

II. LES DOMAINES D'INTERVENTION DES BUREAUX D'ETUDES

En absence d'un inventaire exhaustif, il est difficile d'énumérer les divers domaines d'intervention des bureaux d'études. Mais en se référant aux échanges entre bureaux d'études et aux quelques données existantes, on peut dire que ces domaines sont très variés et touchent les secteurs suivants sans que cela ne soit limitatif:

- les routes ;
- les bâtiments ;
- l'eau et l'assainissement ;
- l'environnement ;
- la gestion et la mise en œuvre des projets et programmes ;
- l'évaluation des projets ;
- l'appui-conseil ;

- la formation ;
- etc.

On trouve, parfois des bureaux d'études qui exécutent à la fois les études et les travaux; ce qui n'est pas normal. Si on est bureau d'études, on ne doit fournir que des prestations de service. La réalisation des travaux relève des entreprises de travaux. C'est l'absence dans notre pays d'un cadre législatif et réglementaire qui permet ce non respect des règles de la profession de bureau d'études.

III. PRESENTATION DES BUREAUX D'ETUDES

Nous avons dit en introduction qu'il existe près de 200 bureaux d'études au Burkina Faso. En absence d'un inventaire exhaustif de ces bureaux d'études qui présenterait les types de structures existantes, nous présentons ci-après les bureaux d'études que nous connaissons ou que nous avons rencontrés. Il sera présenté:

- le profil des bureaux d'études ;
- les contraintes rencontrées.

3.1. LE PROFIL DES BUREAUX D'ETUDES

3.1.1. Organisation

Nous pouvons dire que dans le contexte du Burkina Faso, il y a trois (3) catégories de bureaux d'études: les petits, les moyens et les grands.

- les petits bureaux: qui disposent de 1 à 3 cadres permanents ;
- les bureaux moyens: qui disposent de 4 à 10 cadres permanents ;
- les grands bureaux: qui disposent de plus de 10 cadres permanents.

En plus de ce personnel cadre, vous trouverez du personnel auxiliaire tels que secrétaire, comptable, chauffeurs, dessinateurs, gardiens, etc.

Le capital social varie de 1 million de FCFA à 25 millions pour les bureaux que nous connaissons, toutes catégories confondues, et leurs chiffres d'affaires évoluant entre 60 à 350 millions de FCFA.

Les bureaux d'études qui sont des S.A.R.L. ou S.A. ont des réunions statutaires qui sont soit des Assemblées des Actionnaires soit des Conseils d'Administration.

3.1.2. Moyens de fonctionnement

Les bureaux d'études, toutes catégories confondues, disposent de moyens de fonctionnement insuffisants, que ces moyens soient humains, matériels ou financiers.

En plus des cadres permanents dont chaque bureau d'études dispose, il est constamment fait appel aux consultants individuels pour diverses prestations.

Les moyens matériels sont insuffisants à tous les niveaux (transport, informatique, etc.) et le plus souvent vétustes car les moyens financiers ne permettent pas toujours leur renouvellement.

En général, tous les dirigeants des bureaux d'études ont un niveau de formation universitaire qui varie de BAC+5 à un Doctorat d'Etat. Ce qui devrait être un atout, une prédisposition à pouvoir fournir des prestations de bonne qualité.

3.1.3. Mode d'acquisition des marchés

Le mode d'acquisition des marchés des bureaux d'études est généralement, l'appel d'offres ouvert, la liste restreinte et le du gré à gré. Ce dernier mode d'acquisition des marchés est rare, les deux premiers (A.O. ouvert et consultations restreintes) étant les plus utilisés. Quel que soit le mode d'acquisition des

marchés, des problèmes existent tels que les nombreuses pièces administratives exigées, les cautions bancaires, les « pots-de-vin » etc. et nous reviendrons sur ces questions dans le chapitre des contraintes rencontrées par les bureaux d'études que nous présentons plus loin.

3.1.4. Les rapports de partenariat

3.1.4.1. Les rapports de partenariat entre bureaux nationaux

Le partenariat entre bureaux nationaux existe mais est encore très faible. L'individualisme, le cloisonnement, le manque d'ouverture à d'autres bureaux, le manque de la recherche de la complémentarité sont les principaux défauts que nourrissent les bureaux d'études burkinabé.

Ce qui explique en partie, que jusqu'ici les tentatives de regroupement des bureaux d'études ont connu des échecs. Le partenariat entre bureaux d'études nationaux voire des fusions de bureaux d'études est non seulement souhaitable mais devient une exigence de la mondialisation. Le manque d'une structure-cadre qui regroupe l'ensemble des bureaux d'études favorise cet individualisme et tous les efforts sont à déployer pour la création d'une telle structure de regroupement.

3.1.4.2. Les rapports de partenariat entre les bureaux nationaux et bureaux étrangers

Il y a d'abord les rapports de partenariat entre les bureaux nationaux et ceux de la sous-région. Nous pouvons affirmer que ce type de partenariat est plus développé que le partenariat entre bureaux d'études nationaux. Des bureaux d'études sénégalais, maliens, nigériens, béninois, etc. font des études dans notre pays en groupement avec des bureaux nationaux. De même, des bureaux d'études burkinabé mènent des études au Mali, au Sénégal, au Bénin, au Togo, au Niger, etc. Ce type de partenariat connaîtra un développement dans un futur très proche avec l'ouverture des marchés UEMOA et CEDEAO.

Il y a ensuite, le partenariat entre les bureaux nationaux et ceux du Nord. Ce type de partenariat est de loin le plus développé. En effet, il est rare de voir un bureau d'études du Nord soumissionner à un appel d'offres au Burkina Faso sans chercher à s'associer à un bureau d'études national. Du reste, la plupart des dossiers d'appel d'offres souhaitent, voire exigent cette association avec des bureaux nationaux.

3.2. LES CONTRAINTES DES BUREAUX D'ETUDES NATIONAUX

Les contraintes que connaissent les bureaux d'études nationaux sont de plusieurs ordres:

- les contraintes relevant de l'Etat ou des bailleurs de fonds;
- les contraintes relevant de l'environnement général;
- les contraintes relevant des bureaux d'études nationaux eux-mêmes.

3.2.1. Les contraintes relevant de l'Etat ou des bailleurs de fonds

Au niveau de l'Etat

- le manque de transparence dans l'octroi des marchés;
- les pièces administratives exigées lors des appels d'offres sont excessives;
- l'inexistence de réglementation claire pour les bureaux d'études;
- tracasserie au niveau des impôts;
- Délai de paiement du budget national trop long;
- le code des investissements n'a pas pris en compte le secteur de l'expertise qui demande de nombreux et coûteux investissements.

Au niveau des bailleurs de fonds

- certains bailleurs de fonds contournent l'Etat pour s'adresser à des bureaux d'études, choisis par eux qui peuvent ne pas être des bureaux nationaux ;
- indifférence dans la transparence de l'octroi des marchés (complicité avec l'Etat) ;
- délai de paiement trop long ;
- les aides bilatérales sont généralement liées et les partenaires financiers imposent des bureaux d'études originaires du pays qui finance au détriment des bureaux d'études nationaux.

3.2.2. Les contraintes relevant de l'environnement

- la corruption élevée qui tend à spolier les bureaux d'études des gains qu'ils sont en droit d'attendre;
- les cautions bancaires difficiles à avoir auprès des banques;
- concurrence déloyale: ONG ou associations qui sont exonérées d'impôts et qui participent aux appels d'offres avec les bureaux d'études ;
- difficultés de trouver au Burkina Faso, des maisons pour l'entretien ou la remise en état de certains matériels techniques;
- coûts des fournitures de bureau très élevés puisque généralement importées;
- manque de confiance aux bureaux d'études nationaux.

3.2.3. Les contraintes au niveau des bureaux d'études eux-mêmes

- manque de cadre de concertation, la conséquence est que les bureaux d'études sont absents aux instances de décisions de l'Etat et d'ailleurs;
- la profession est inorganisée;
- accès aux crédits difficiles;
- instabilité du personnel permanent;
- indisponibilité de certains experts;
- non maîtrise des règles élémentaires de gestion d'un bureau d'études (fixation des honoraires, comptabilité du projet, etc.) ;
- manque d'Assurance-Qualité qui peut compromettre la qualité des prestations fournies.

IV. DEMARCHE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE ORGANISEE DES BUREAUX D'ETUDES

Au lendemain de l'atelier de 1991 organisé par le Conseil Economique et Social (CES) sur le rôle des bureaux d'études dans le processus de développement du Burkina Faso, quelques bureaux d'études existants à l'époque avaient reconnu la nécessité de se regrouper et avaient créé le 14/08/94, l'Association des Bureaux d'Etudes et de Conseil (ABC) dont les objectifs étaient :

- la défense des intérêts matériels et moraux de ces membres;
- favoriser et renforcer la solidarité entre ses membres;
- susciter, favoriser et défendre un cadre réglementaire de la profession ;
- apporter sa contribution au développement économique et social de la nation;
- susciter l'esprit d'innovation, de recherche en vue de trouver les solutions les mieux adaptées aux problèmes spécifiques du développement économique et social;
- favoriser la promotion de ses membres.

L'ABC Burkina est une association apolitique, non syndicale et non confessionnelle. Peuvent adhérer à l'association tous les bureaux d'études et de conseil.

Comme l'on peut le constater, les objectifs étaient nobles et la presque totalité des bureaux d'études existants en 1991 avaient adhéré à cette organisation.

BERA, le bureau d'études que je dirige fait partie des membres fondateurs de l'ABC Burkina et a été élu même vice-président. L'Association a fonctionné normalement jusqu'en 1995, c'est-à-dire pendant cinq

(5) ans et les problèmes ont commencé à faire jour.

Ces problèmes sont surtout:

- la non-participation des membres aux réunions convoquées
- la non-cotisation des membres.

Quelques bureaux membres se sont battus pour la survie de l'association, mais ces bonnes volontés ont fini par s'abstenir.

En plus de l'ABC-Burkina on peut citer aussi la création en avril 1998, de l'Union des Consultants Burkinabe en Génie Civil (UCOB-GC), qui est une Association plus spécialisée qui regroupe les bureaux d'études nationaux intervenant dans le domaine du génie civil alors que l'ABC regroupait la presque totalité des domaines d'intervention des bureaux d'études.

Vu l'inertie de l'ABC pendant plusieurs années, et sur l'initiative des bureaux d'études nationaux ARC et SAEC, en collaboration avec le bureau d'études IRAM-France et en partenariat avec le Secrétariat Permanent de la Commission pour la Promotion de l'Expertise Nationale un atelier de réflexion sur la professionnalisation des bureaux d'études du Burkina Faso s'est tenu le 4 décembre 2002. L'atelier s'est tenu avec l'appui financier de DANIDA; la Coopération Technique Belge, le Bureau de la Coopération Suisse et les deux Bureaux initiateurs de l'atelier, à savoir ARC et SAEC.

L'atelier de décembre 2002 avait pour objectifs:

- partager avec l'ensemble des participants, les préoccupations des bureaux d'études sur la qualification, l'éthique et les compétences exigées pour un meilleur professionnalisme du métier de bureau d'études ;
- faire prendre conscience aux différents acteurs, de la nécessité de s'investir réellement pour la promotion d'une expertise nationale de qualité;
- présenter les enjeux que représentent les marchés de consultance au Burkina Faso pour les bureaux d'études du Nord ;
- déterminer les types d'appui nécessaires au professionnalisme des bureaux d'études.

La synthèse des débats de l'atelier sur l'absence de l'organisation et de concertation entre les bureaux d'études a fait ressortir les points suivants:

- l'organisation des bureaux d'études est indispensable pour la promotion du secteur et la protection des intérêts respectifs;
- la stratégie d'organisation du secteur pourrait être envisagée sous plusieurs modalités en termes d'étapes ou de formes;
- la nécessité de mettre en place un comité de suivi des résolutions qui sortiront de l'atelier;
- A la fin de l'atelier, un comité ad hoc pour suivre et mettre en œuvre les conclusions de la rencontre a été mis en place.

Ainsi les trois (3) bureaux d'études : ARC, SAEC et BERA ont été choisis pour constituer ce comité ad hoc avec pour mandat:

- d'approfondir les analyses de l'atelier;
- de convoquer l'assemblée générale des bureaux d'études en vue de la mise en place d'une structure associative;

- d'aider à la reconnaissance officielle de cette structure.

Après l'atelier, le comité ad hoc mis en place s'est réuni pour mettre en place le plan de travail ci-dessous:

- d'abord, procéder à la collecte des textes existants au niveau national, sous-régional et international sur les différentes formes d'organisation possibles des bureaux d'études.

Un délai de trois (3) mois a été réservé à cette étape:

- procéder à l'analyse des informations recueillies;
- proposer deux à trois types d'organisation possibles en Assemblée générale qui devra retenir l'organisation souhaitée;
- pour l'organisation retenue, le comité ad hoc fera élaborer les statuts et le règlement intérieur de l'organisation retenue;
- convoquer une deuxième Assemblée générale des bureaux d'études pour l'adoption du statut et du règlement intérieur et procéder à la mise en place de la structure;
- Les responsables qui seront mis en place lors de l'Assemblée constitutive de la structure s'occuperont de la reconnaissance officielle de ladite structure.

Au stade actuel, le comité ad hoc a pu recueillir des informations au niveau national, sous-régional et international sur les différents types d'organisation existants.

Une première réunion a eu lieu pour l'analyse des informations recueillies et quelques pistes d'organisation possibles ont été discutées. Une deuxième rencontre devra avoir lieu pour poursuivre les analyses et arrêter 2 à 3 types de structures possibles qui seront présentées en Assemblée Générale des bureaux d'études. Pour chaque type d'organisation possible, il sera présenté les avantages et les inconvénients et les voies et moyens de mobilisation des ressources financières.

Cette deuxième rencontre a été programmée mais malheureusement, a été plusieurs fois reportée, car les trois membres du comité ad hoc sont des responsables de bureaux d'études qui interviennent au Burkina Faso et dans la sous-région et leur présence simultanée tous les trois à Ouagadougou s'est avérée très difficile.

Très vraisemblablement, le comité Ad hoc pourra se réunir immédiatement après les fêtes de fin d'année pour arrêter les types de structure à soumettre en Assemblée Générale.

Les quelques autres difficultés que le comité prévoyait, concernaient surtout la mobilisation des fonds pour l'élaboration par un consultant, du statut et du règlement intérieur de la structure ainsi que les frais d'organisation des Assemblées Générales. Des estimations financières seront faites en vue de rechercher le financement.

ANNEXE 7

**IMPORTANCE D'UNE BASE DE DONNEES ET LA
CONFIGURATION GENERALE
POSSIBLE**

**LES ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UNE BANQUE DE DONNEES ADAPTEES AU CONTEXTE DES
MISSIONS DU CAPES**

Hadja Fatimata SANON

L'importance d'une base de données et sa configuration générale possible

(Les éléments constitutifs d'une base de données adaptées au contexte du CAPES.)

1 Plan

1. Qu'est ce qu'une base de données?
 - La base de données sans l'informatique
 - La base de données avec l'informatique
 - Les systèmes de gestion de base de données
2. Pourquoi une base de données?
3. La base de données sur l'expertise Burkinabe
4. Un exemple de configuration (Modèle conceptuel des données MCD & le Model Logique des données MLD)
5. Quelques maquettes (coupures d'écran)
6. Perspectives

2 Qu'est ce qu'une base de données?

Une base de données est une collection d'informations organisées, agencées et regroupées autour d'un sujet précis ou un objectif particulier tels que le suivi des commandes ou la gestion d'une bibliothèque. En d'autres termes, une base de données est un recueil d'information liée à un sujet donné.

Exemple: la base de données sur l'expertise nationale. On y retrouvera les informations sur les experts c'est à dire l'état civil (nom, prénom, age, sexe), le domaine d'excellence, le type d'expert (privé, fonctionnaire, expatrié, etc.) le cabinet d'étude, etc.

Il existe une distinction fonctionnelle entre Base de Données et Banque de Données.

- Une base de données sous entend un type de données « factuel » (l'information est directement présente, sous forme de faits; accès direct à l'information.
- Une banque de données contient un type de données « référentiel » (l'information n'est présente que sous forme de référence, indirection sur un texte-article-ouvrage qui pourrait contenir l'information désirée).

Pour fixer les idées, on peut prendre comme image qu'une base de données est une bibliothèque tandis qu'une banque de données n'est que la réunion des index (ou des tables des matières) de ces livres.

2.1 La base de données sans l'informatique

Une base de données sans l'informatique est constituée d'un ensemble de fichiers et des liens logiques entre ces fichiers.

Chaque fichier est composé d'une collection de fiches. Une fiche comporte un ou plusieurs renseignements sur un élément de la base de données. Chacun de ces renseignements est une information indivisible appelé champ.

Exemple: une base de données assurant la gestion des vols:

Fichiers: avions, pilotes et vols

Liens: tel pilote assure tel vol, tel vol est assuré par tel avions, etc.

Dans cette base de données, dans le fichier vols par exemple, chaque fiche décrit un vol. Celle-ci est constituée des champs suivants: code du vol, code du pilote qui l'assure, code de l'avion, date du vol, ville de départ, ville destinataire, heure de départ, heure d'arrivée, etc.

2.2 La base de données avec l'informatique

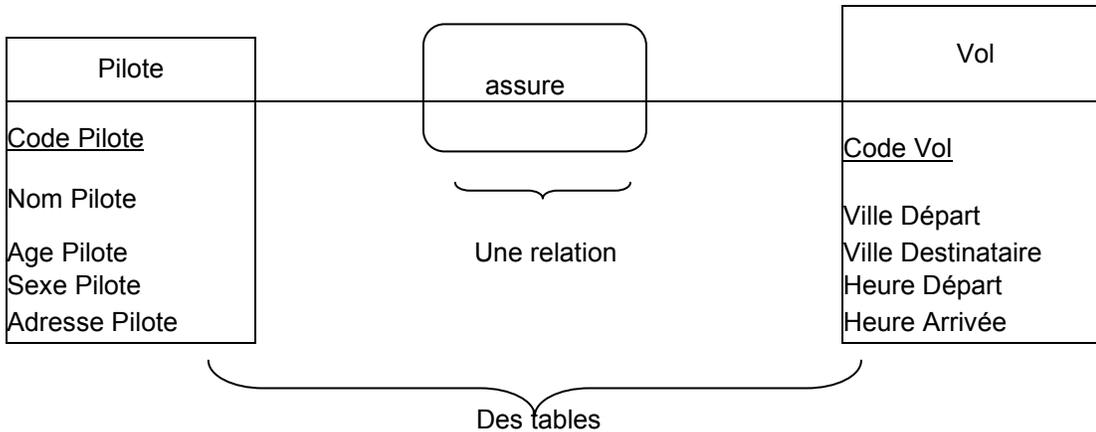
La définition est la même que précédemment. Par contre les concepts utilisés en informatique sont un peu différents. Ces derniers dépendent du modèle de représentation des données considéré. Dans ce cadre je vous parlerai du modèle relationnel.

Dans ce modèle, une base de données est définie par:

- Un ensemble de table (une table pour les vols; tel vol part de tel aéroport à telle heure, arrive à tel autre aéroport à telle heure, à tel équipage, sur tel avion, etc.). Une table est une collection d'article. Un article est

un recueil de champs. Un champ est une information atomique (exemple code d'un vol)

- Un ensemble de relations entre ces tables (ex: tel pilote assure tel vol)



2.3 Les systèmes de gestion de base de données

Une base de données est, en général, créée pour être consultée. Elle peut être également mise à jour. Pour faciliter ces opérations de consultation et de mise à jour, un outil logiciel est appréciable (nécessaire). Il existe aujourd'hui plusieurs logiciels de gestion de base de données (dBase4, Foxpro, Access, Oracle, MySql, Interbase, etc.). Ces logiciels sont appelés Système de Gestion de Base de Données. Pour l'implémentation de la base de données sur l'expertise nationale, le concepteur en accord avec le CAPES optera un SGBDdonné.

3. Pourquoi une base de données?

La base de données permet:

- D'organiser des données. Un simple regroupement d'information ne donne lieu qu'à un gigantesque entassement d'informations inexploitable, ou tout au moins difficilement et pas de façon rationnelle ni optimale; (Exemple)
- De les agencer;
- De les regrouper;
- De les stocker - dans des **tables**;
- De les sélectionner suivant des critères - grâce aux **requêtes**,
- De les afficher et de les manipuler à votre guise - par le biais de **formulaires**; De les recueillir sur support papier - grâce aux **États**;

4 La base de données sur l'expertise Burkinabe

La création d'une base de données sur l'expertise nationale satisfait deux des missions essentielles du CAPES :

- Aider à la création d'un réseau d'experts en analyse prospectives et de politique économique et sociales et aussi
- L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des informations afin de faciliter les échanges d'expérience par la consolidation d'une base de données et la création d'un réseau de gestion des connaissances.

Aussi compte tenu des exigences de développement économique et social étroitement liées à la qualité des ressources humaines, il convient de doter le Burkina d'un compendium de son expertise régulièrement tenu à jour.

Par ce biais, le Burkina participera plus efficacement à la résolution des problèmes de développement interne d'une part et sera en mesure de répondre aux besoins de coopération technique prévues dans le cadre d'accord bilatéraux de coopération en matière la matière d'autre part.

L'identification de l'expertise de haut niveau disponible et mobilisable permettra de constituer à partir du compendium, une banque de données confidentielle, accessible et sécurisée.

Cette opération devra s'attacher à identifier tous les domaines dans lesquels le Burkina dispose d'une expertise humaine de pointe tant au niveau du secteur privé qu'au niveau national comme international (expatriés burkinabé, diaspora) susceptible d'intéresser le Burkina ou d'autres partenaires.

La base de données à concevoir permettra au CAPES de disposer en temps réel de n'importe quelles informations sur l'expertise burkinabé.

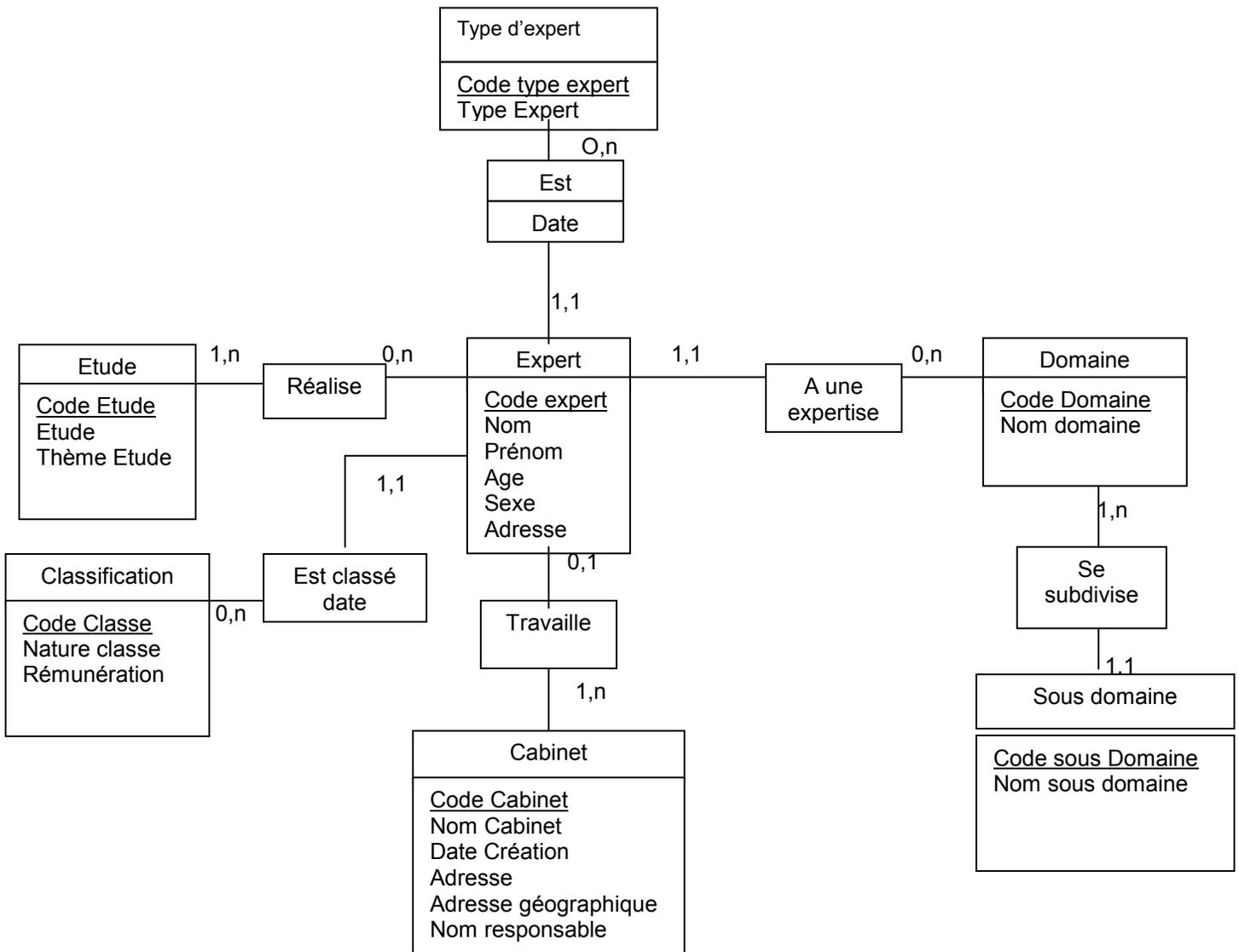
Aussi cette base de données pourraient alimenter la base de données BDD CENA sur l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités en ce sens qu'elle fait savoir les déficits en matière de formation donc d'expertise nationale et permettra alors de formuler des solutions sous forme de remède.

Par rapport aux critères retenus par expert, il y a lieu d'entendre toute personne ayant reçu une formation de haut niveau (Bac +, DEA, DESS, Doctorat, diplôme d'ingénieur de conception, Mastère, PHD ou tout autre diplôme équivalent)

Le terme expert concerne également toute personne justifiant d'une expérience professionnelle suffisante et d'un niveau de spécialisation pointu dans un domaine de hautes technologies.

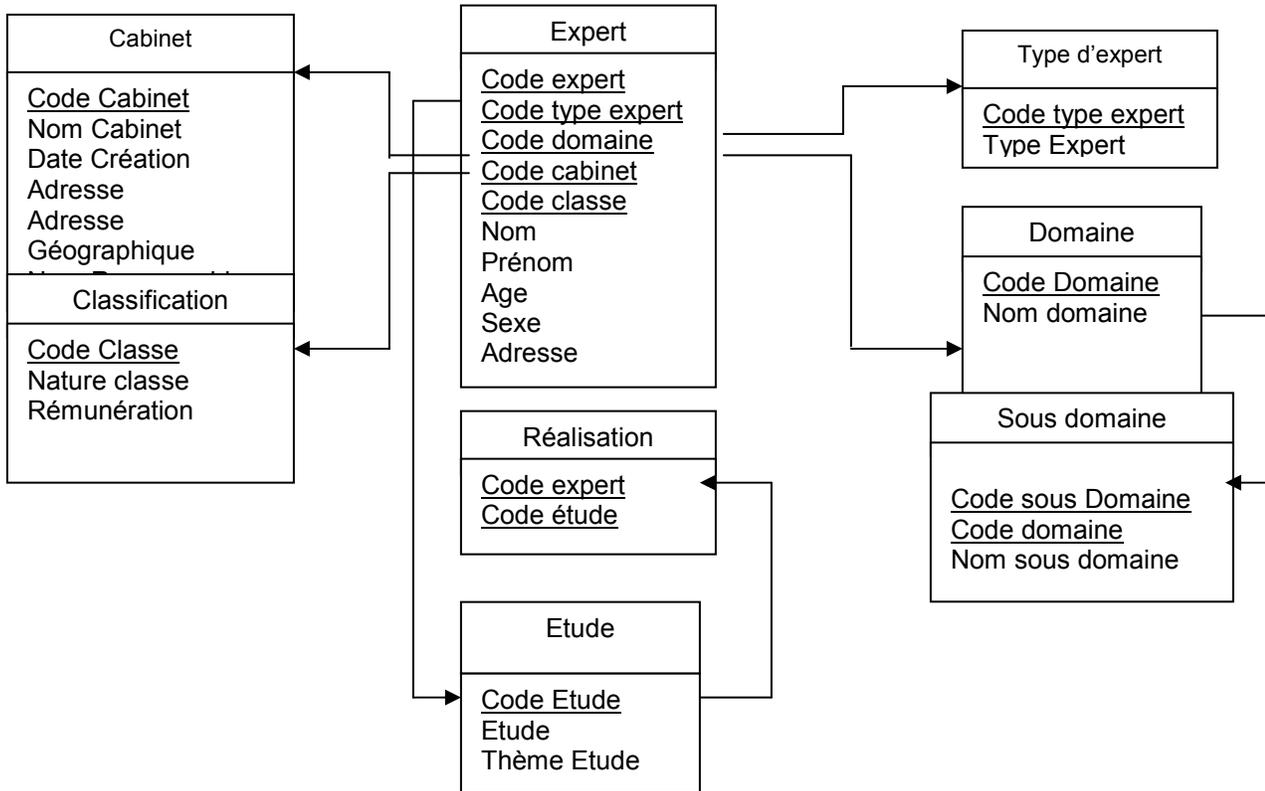
5 Un exemple configuration (Modèle conceptuel des données) «MCD»

5.1 Le graphe



5.2 Règles de gestion

1. un expert a au moins une expertise dans au moins un domaine
2. un expert peut avoir une expertise dans plusieurs domaines
3. Un expert travaille dans au plus un cabinet d'expertise



6 Perspectives

La base de données sur l'expertise Burkinabe pourrait être accessible en ligne (sur Internet). Ainsi les internautes pourront:

- Voir la liste des experts, des cabinets d'études et des centres d'excellence;
- Faire des requêtes et des recherches dans n'importe quel sens;
- Editer des états.

La base de données pourrait également être mise à jour en ligne. Des formulaires seront disponibilité pour permettre aux experts de s'inscrire directement en ligne. Ainsi l'administrateur de la base de données avec l'approbation du CAPES validera les mises à jours.

Des accès privilégiés pourront être accordés à des utilisateurs toujours avec l'autorisation du CAPES (les experts du CAPES, Le Directeur Exécutif, etc.).

Questionnaire Individuel Expert

Enquêteur :	Date :	Zone :
-------------	--------	--------

1 - Identification

Nom:	Prénoms:	Sexe:
Date de naissance:	Lieu de naissance:	Pays de Résidence:
Adresse:		Tél.:
		Fax:
Adresse postale:	Ville:	E-mail:
Profession:	Employeur:	
Poste actuel:		

2 - Formation académique

Diplôme ¹	Spécialisation/Option	Ecole	Année

¹ Uniquement à partir de la maîtrise (Bac + 4 ans).

3 - Formation complémentaire				
Thème	Structurel Animateur	Durée	Lieu	Coordonnées

4 - Expérience professionnelle			
Fonction	Structure	Date d'entrée	Date de sortie

5 - Réalisations ²

6 - Publications

² : Veuillez indiquer les réalisations que vous avez effectuées et qui méritent d'être soulignées, en précisant l'année.

9 - Observations Particulières⁴

--

4 Veuillez bien noter des éléments importants de votre parcours professionnel que le questionnaire a omis de prendre en compte

ANNEXE 8

Domaines d'expertise

Prière de choisir 3 (trois) domaines/sous-domaines, d'expertise, maximum ci-dessous.
Ensuite, par domaine/sous-domaine, choisir trois (3) « services » (max) que vous permettent de proposer et se rapportant à chacun de vos domaines choisis.

Source: liste provenant d'un site «europa »

01 - INFRASTRUCTURES Y COMPRIS DE TRANSPORT

- 0101 - Bâtiments publics, industriels, santé et formation
- 0105 - Urbanisme et aménagement du territoire
- 0106 - Routes / ouvrages d'art (pont, tunnels)
- 0107 - Transport routier et trafic
- 0108 - Aéroport
- 0109 - Transport aérien
- 0110 - Voies Ferrées et transport ferroviaire
- 0116 - Adduction d'eau / Assainissement
- 0117 - Voiries
- 0118 - Gestion municipale (déchet, cadastre...)
- 0119 - Hydraulique (barrages, canaux, d' aména. . .
- 0120 - Géologie appliquée / Géotechnique des. . .
- 0121 - Géométrie / topographie / Cadastre
- 0122 - Télédétection et photogrammétrie

02 - ENERGIE

- 0202 - Pétrole/Gaz naturel
- 0203 - Energie hydroélectrique
- 0204 - Energie Géothermique
- 0205 - Energie renouvelables (solaires, éoli...)
- 0227 - Electromécanique
- 0208 - Electricité / Réseaux électriques 0209 - Economie d'énergie

03 - AUTRES DOMAINES D'INGENIERIE / TECHNO...

- 0300 - Génie civil et industriel (y compris industrie du froid)
- 0301 - Télécommunications
- 0302 - Informatique
- 0303 - Mécanique
- 0304 - Chimie
- 0305 - Mines
- 0607 - Métallurgie/Traitement des Métaux
- 0308 - Electronique
- 0310 - Imprimerie
- 0311 - Automation
- 0313 -Textile, Céramique/Verrerie, Bois / Cuir, Bronze

04 - DEVELOPPEMENT RURAL/SECURITE ALIMENT AIRE

- 0401 - Politique et stratégie de développement rural
- 0402 - Sécurité alimentaire
- 0403 - Agro-économie
- 0404 - Crédit rural
- 0405 - Reforme Agraire, Foncier
- 0406 - Filières agricoles: de la production.. .
- 0407 - Services d'appui: vulgarisation/Pro.. .
- 0408 - Filières animales: de la production...
- 0409 - Services d'appui: santé animale et vétérinaire...
- 0410 - Génie Rural (pistes, hydraulique, bât...)
- 0411 - Eaux

- 0412 - Forêts/Foresterie/ gestion forestière
- 0413 - Pêche, aquaculture et chasse
- 0415 - Gestion des Terroirs et foresterie communautaire
- 0416 - Conservation de produits
- 0417 - Biotechnologies

05 - ENVIRONNEMENT

- 0501 - Politiques et stratégie de protection/gestion de l'environnement
- 0502 - Désertification, Conservation des sols
- 0503 - Changements climatiques
- 0504 - Diversité Biologique/Protection Faune et Flore
- 0506 - Environnement urbain et nuisances (air, bruit,...)
- 0507 - Traitement des déchets et technologie...
- 0508 - Pollution industrielle et agricole
- 0509 - Prévention des catastrophes naturelles
- 0510 - Droit et législation en environnement, y compris aspects transversaux
- 0511 - Etudes d'incidences sur l'environnement (EIE)
- 0512 - Economie de l'environnement
- 0513 - Prévention et gestion des conflits ressources partagées
- 0514 - AEP/Distribution
- 0515 - Etudes hydrologiques
- 0516 - Maîtrise des eaux de surface, eaux de ruissellement
- 0517 - Contrôle de la qualité des eaux
- 0518 - GIRE

06 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 0601 - Economie du Développement
- 0602 - Macro-économie/Ajustement Structurel 0603 - Finances Publiques/Budget
- 0606 - Fiscalité
- 0607 - Statistiques
- 0609 - Propriété Intellectuelle
- 0610 - Sécurité bancaire / Crédit Investis. . .
- 0611 - Normes, homologations, qualité et cer... 0612 - Assurances
- 0613 - Politique Industrielle, commerciale 0615 - Politique de l'emploi
- 0616 - Douanes
- 0617 - Economie des Transports
- 0618 - Développement régional
- 0619 - Gestion des Entreprises
- 0620 - Développement des Petites et Moyennes entreprises. . .
- 0621 - Promotion Commerciale/Marketing
- 0622 - ONG
- 0624 - Artisanat
- 0625 - Tourisme / Hôtellerie/ Eco-tourisme

07 - DEVELOPPEMENT SOCIAL

- 0701 - Sociologie du Développement
- 0702 - Economie des Ressources Humaines
- 0703 - Politique de l'Emploi
- 0704 - Politique des Migrations / Démographie
- 0705 - Anthropologie / Ethnologie
- 0706 - Question du genre
- 0707 - Lutte contre la drogue et le crime or. . .
- 0708 - Coopération décentralisée / Société c...
- 0709 - Protection des groupes vulnérables (e...
- 0710 - Exclusion sociale
- 0711 - Micro-projets

- 0712 - Réhabilitation (développement économique. . .
- 0713 - Stratégie de continuum /lien réhabi...
- 0714 - Déminage / Mines anti-personnelles
- 0715 - Prévention des conflits et restauration

08 - EDUCATION ET FORMATION/CULTURE ET L...

- 0801 - Planification/Financement de l'éducation
- 0802 - Enseignement préparatoire et primaire
- 0803 - Enseignement secondaire
- 0804 - Enseignement Université
- 0805 - Enseignement non formel pour adultes
- 0806 - Enseignement professionnel et emploi
- 0807 - Reconnaissance de titres et diplômes
- 0808 - Alphabétisation
- 0809 - Formation et développement des capacités
- 0810 - Formation de formateurs
- 0811 - Education à distance et technologie d...
- 0812 - Recherche éducationnelle
- 0813 - Administration Etablissements
- 0814 - Equipement et Matériel Scolaire
- 0815 - Stratégie /campagne de communication
- 0816 - Culture / Gestion Patrimoine
- 0817 - Information et média audio et vidéo/Journalisme/presse écrite
- 0818 - Technologie de l'information
- 0819 - Télématique

09 SANTE

- 0901 - Coordination santé / Coordination des.. .
- 0902 - Politique et Planification de la santé
- 0903 - Questions sociales et santé
- 0904 - Question du genre et santé
- 0905 - Soins de santé (primaire, secondaire...
- 0906 - Santé Publique (environnement, eau et. . .
- 0907 - Système mixte public/privé
- 0908 - Population (planning familial)
- 0910 - Santé maternelle / Santé de l'enfant
- 0911 - MST/SIDA/VIH
- 0912 - Epidémiologie
- 0913 - Nutrition
- 0914 - Drogue/Prévention/Réinsertion
- 0915 - Programme de transfusion sanguine 0916 - Equipements de santé
- 0917 - Psychosociale
- 0918 - réhabilitation du système de santé (p. . .)

10 - ADMINISTRATION

- 1001 - Administration publique / Reforme
- 1002 - Administration municipale/Collectiv...
- 1003 - Décentralisation des régions et munic. . .
- 1004 - Coopération Régionale/Aspects insti. . .
- 1005 - Aspects politiques de la coopération
- 1006 - Coopération Judiciaire
- 1007 - Coopération Policière

11- OPERATION HUMANITAIRES ET D'URGENCE

- 1101 - Organisation et gestion générale des urgences
- 1102 - Recensement des populations
- 1103 - Fourniture d'eau et assainissement d'...
- 1104 - Protection des réfugiés / déplacés

- 1105 - Opération de rapatriement et de réinsertion. ..
- 1106 - Plan de sécurité et d'évacuation du p. . .
- 1107 - Logistique/Transport humanitaire
- 1108 - Aide/Distribution Alimentaire
- 1109 - Aide médicale humanitaire
- 1110 - Abris provisoires (tentes, huttes, ca...

12 - DEMOCRATIE / DROITS DE L'HOMME

- 1201 - Paix/Réconciliation nationale
- 1202 - Droits de l'homme
- 1203 - Justice
- 1204 - Elections
- 1205 - Bonne «gouvernance» / Lutte contre...

13 - MARCHES, SUBVENTIONS, CONTRATS

- 1301 - Marchés (Appel d'offres)
- 1302 - Contrats / Subventions

14 - FINANCES

- 1401 - Comptabilité / Vérification des comptes
- 1402 - Analyse financière.

Services

1. Conception
2. Programmation de projet/programme
3. Identification/formulation de projet/programme
4. Etudes de marchés
5. Etudes techniques et de faisabilité
6. Etudes de financement de projet/programme
7. Conseil en gestion de risque
8. Direction de projet/coordination
9. Mise en œuvre/gestion de projet/programme
10. Formation
11. Renforcement des capacités institutionnelles
12. Etudes de développement organisationnel
13. Gestion des ressources humaines
14. Assistance administrative
15. Documentalistes/ archivistes
16. Législation (conception et conseils)
17. Evaluation et suivi de projet (audit, EIE,...)
18. Suivi/ accompagnement
19. Expertise comptable, suivi
20. Elaboration et suivi de budget
21. Conception et réalisation de systèmes d'information
22. Gestion et traitement de données
23. Développement de sites Internet
24. Installation d'équipement
25. Contrôle de qualité
26. Maintenance, exploitation, entretien
27. Transport et distribution
28. Réhabilitation d'infrastructure
29. Sécurité routière
30. Recherche et développement
31. Expertise humanitaire (évaluation des besoins et des projets).

ANNEXE 10

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE MISE EN PLACE D'UN RESEAU NATIONAL DES EXPERTS DU BURKINA FASO

N° d'ordre	NOM - PRENOMS	ORGANISME	ADRESSE	TEL/FAX	E-MAIL
1	AOUBA Jean Aimé Souleymane	ADERC	06 BP 9992 Ouaga		aderc.faso@voilà.fr
2	BAKYONO B. Innocent	Consultant Indépendant	01 BP 142 Ouaga	33 17 53	cercle@fasonet
3	BAMBA Ousmane	BEGE	01 BP 931 Ouaga	26 59 54/36 95 49	
4	BANAON Nemaoua	CEFRAP	09 BP 822	36 05 33/36 05 33	cefrap@zcp.bf
5	BANCE Moussa	BADCOM	01BP 1053 Ouaga	33 41 87	bad.com@river.bf
6	BANSE Adou	MITH	05 BP 6032 Ouaga	21 38 54	
7	BARRO Adama	Indépendant	BP 7023		
8	BARRO Hamadou	Agro Consult	01 BP 6286 Ouaga	37 26 12/33 24 95	agroconsult@fasonet.fr
9	BARRY Rémy	SN-ERFAC	11BP 530 Ouaga	39 11 84/35 79 44	erfac@consultant.com
10	BATABE Cora Mathias	IPD/AOS		36 48 10/25 40 08	ipd.aos@cenatrin.bf
11	BERE Christian	DBS-CENSEIB	02 BP 5151 Ouaga	36 36 65	bere.christian@liptinfor.bf
12	BESSIN Roland Hervé	CEFOR		36 93 55	
13	CABORE Frédéric	STIMULANS BURKINA	01 BP 31610 Ouaga	31 16 83/31 27 60	cfred@fasonet.bf
14	COMPAORE Albert	Cabinet APEX	05 BP 6128 Ouaga	80 88 60 / 37 15 34	apex@zcp.bf compaore@fasonet.bf
15	COMPAORE Andre Rodi	ACIAB	01 BP 33 71 Ouaga	33 61 32/26 32 35	rocompa@fzsonet.bf
16	COMPAORE Issa	DEMAIN	01 BP 4379 Ouaga	34 25 94/24 85 21	issacom200@yahoo.fr
17	CONGO Souleymane	MED/DRED	01 BP 210 Bobo	97 05 10	DRED@Fasonet.bf
18	Coulibaly Nadège Mireille	Yons Associates	06 BP 9726 Ouaga	36 34 42/36 34 42	yonsassociates@river.bf
19	DABIRE Jean Claude	ACIA-B	01 BP 1626 Ouaga	38 34 22/26 36 60	
20	DABIRE Kielo Celestin	ACIAB	06 BP 9747 Ouaga	36 40 49/26 75 27	
21	DABIRE Bonoudaba	STC-PDES/MEDEV	01 BP 6485 Ouaga	32 40 56/30 78 50	
22	DAO Abdoulaye	DCN	01 BP 1178 Ouaga	20 46 01/33 16 96	
23	DEMBEGA Emmanuel	OPTIMUM	01 BP 4267 Ouaga	25 70 75	optimum@netcourrier.com
24	DIALLA Basga Emile	CAPEP	01 BP 1919 Ouaga	61 30 61/36 96 33	emile.dialla@yahoo.fr
25	DIALLO Asséta	Consultant Indépendant	05 BP 6242 Ouaga	38 27 51 / 26 74 86	adiallo_djoda@hotmail.com
26	DONOUNE K. Raoul	STIMULANS Burkina	03 BP 7231 Ouaga	31 16 83/31 27 60	stimulans@fasonet.bf
27	DOSSOUMO Abel	ACIAB	06 BP 69550 Ouaga	60 93 59	abeldos@yahoo.fr
28	DOUMBA Didace	ACIAB	01 BP 3184 Ouaga	34 42 75/84 86 32	didace.douamba@caramail.com
29	GADIAG Amadou Sambo	ACIAB	01 BP 6757 Ouaga	34 04 52	

30	GOUBA S. Solange	CODEX	01 BP1320 Ouaga	38 27 44/38 24 44	codex.btfasonet.bf
31	GUELANGAR Dakor	SAHEL CONSULT	06 BP 9266 Ouaga	36 00 15/36 10 59	sahelconsult@fasonet.bf
32	GUISSE Dramane	BGB-Méridien		36 92 23/36 92 23	
33	GYENGANI Jean-Marie	SPONG	01 BP 131 Ouaga	31 71 02	
34	HEMA Issouf	Agence Axiale	06 BP 9310 Ouaga	26 29 20	
35	HIEN Fidèle	INERA/CMRST	06 BP 9248 Ouaga	35 02 99	fg.hien@liptinfor.bf
36	HIEN Marthieu	AFRIC-PROPI- Conseils	01 BP 5959 Ouaga	43 66 21/24 42 48	hienmat@fasonet.bf
37	IDO Bouladeyoi Dieudonné	SAHEL CONSULT	06 BP 9266 Ouaga	36 00 15/36 10 59	sahelconsult@fasonet.bf
38	ILBOUDO André Jean de Dieu	CEEF/Burkina		36 46 53	
39	ILBOUDO Jean- Baptiste	CERPAMAD	06 BP 9258 Ouaga	36 07 72/36 0703	cerpamad@fasonet.bf
40	KABORE Marina Roukiat	BGB/Méridien	09 BP 196	36 92 23/36 92 23	marinakabore@hotmail.com
41	KABORE Tingaogo Michel	PADL2/PDL Ouest	11 BP 248 CMS	36 97 90/94	cnpadl2@fasonet.bf
42	KABORE Claire Marie	MAECR	01 BP 7021 Ouaga	32 47 33/35	clocami@yahoo.fr
43	KABORE Vincent	ARC	01 BP 6574 Ouaga	30 19 11/30 55 26	arc@fasonet.bf
44	KABORE Marie Madelène	Venegre-Consulting		36 94 87 36 94 87	kclemence@fasonet.bf
45	KABORET Auguste- Ferdinand	Universite de Ouaga	03 BP 7021 Ouaga	30 73 18/25 60 51	auguste.kaboret@univ-ouags.bf
46	KABRE Alexandre	SICAREX/ECODEV	01 BP 2625 Ouaga	25 04 74/31 28 53	alexkabre@yahoo.fr
47	KABRE Cyrille	BCS / Ouaga	01 BP 4190 Ouaga	36 17 20 / 20 02 98	
48	KAFANDO P. A. Gabriel	ACIAB	01 BP 7140 Ouaga	43 00 15/26 38 98	ange@liptinfor.bf
49	KAFANDO P. Frédéric	ACIAB	BP 272 Yatenga	55 03 76/27 35 56	pfriderickafando@yahoo.fr
50	KAM P.Prospér	MFPRE	BP 339 Ouaga	32 40 21/31 41 55	
51	KAMENA Gaoussou	SICAREX	01 BP 2625 Ouaga	31 28 54	sicarex@fasonet.bf
52	KERE Ernest	SECAM	09 BP 923 Ouaga	36 04 85/60 40 73	ernker@yahoo.fr
53	KIEMTOR Christophe	IMPACT Plus	BP 6470 Ouaga	25 77 22	christophe_kiemtore@yahoo.fr
54	KOALA Pinoaga	ACIAB/expert	01 BP 3213	36 32 07	
55	KOALA Jacob	SEBG	BP 7027 Ouaga	31 72 98/31 73 16	
56	KONATE Souleymane	OFIS	01 BP 6368 Ouaga	38 31 59/31 37 64	drabo-63hotmail.com
57	KONE Ahmed M	Indépendant	01 BP 5699	39 16 68/26 72 56	ahmedkone@hotmail.com
58	KONE Bakary	KORY Concept	02 BP 5750 Ouaga	30 11 70/25 24 95	koryconcept@hotmail.com
59	KORSAGA Jean Urbain	AGEM- Développement	10 BP 269 Ouaga	34 54 85/34 00 48	agem.d@liptinfor.bf
60	LANKOANDE A. Eve	CMJS/CEDEAO	09 BP 153 Ouaga	30 73 04/80 01 28	
61	LEEFEBVRE Christian	Indépendant	03 BP 7016 Ouaga	81 23 83	christianlefebvre2004@yahoo.fr
62	LIEHOUN Olivier Franck	BACGF	01 BP 4869 Ouaga	25 21 80/30 41 62	

63	MONE Seydou		BP 248 Bobo-Dsso	97 18 20	Monseydou@hotmail.com
64	NACOULMA Jean Didier	ARC BEARAC	01 BP 6574 Ouaga	30 19 11/30 55 26	arc@fasonet.bf
65	NACRO Gambetta Aboubakar	Consultant Indépendant	01 BP 4394 Ouaga	25 22 71 / 36 21 08	press_dev@yahoo.fr
66	NADEMB Placide	SECAM	09 BP 923 Ouaga	36 04 85/25 60 59	secam@fasonet.bf
67	NASSOURI Frank Euvariste	YONS Associates	06 BP 97 26 Ouaga	36 34 42/36 26 81	yonsassociates@river.bf
68	NIKIEM Dieudonne	BERA	01 BP 1169 Ouaga	36 38 28/36 38 23	
69	OEDRAOGO/O Hélène	SEBG	BP 7027 Ouaga	31 72 98/31 73 16	
70	OUARE François	SOFITEX / Bobo Dsso	BP 72 Bobo Dsso	97 15 20 / 66 41 23	sofitex@fasonet.bf
71	OUATTARA Fatoumata	LEUKITEC International	01 BP 3322 Ouaga	31 51 17/31 50 96	leukitec@fasonet.bf
72	OUATTARA Moumouni	CEFRAP	09 BP 822 Ouaga	36 05 33	cefrap@zcp.bf
73	OUATTARA Brahim Zie	ODEC	01 BP 6346 Ouaga	37 42 39/61 79 74	zie_ouattara@yahoo.fr
74	OUATTARA Anne Sory	Barreau	06 BP 9032 Ouaga	33 56 09/33 56 10	paulin@zcp.bf
75	OUEDRAO Abdoulaye	Coopération Suédoise	01 BP 1940 Ouaga	30 18 09/33 56 14	abdou6664@hotmail.com
76	OUEDRAOGO Jean Bertin	MITH	01 BP 2517 Ouaga	30 61 18/30 61 19	pasect@fasonet.bf
77	OUEDRAOGO Korotoumou		04 BP 8318 Ouaga	43 67 83/65 38 39	cotoumou@yahoo.fr
78	OUEDRAOGO Boubacar	Indépendant	01 BP 55 94	34 33 78	Boubao@hotmail.com
79	OUEDRAOGO Mohamed Amam M	SUD CONSEIL	01 BP 2314 Ouaga	38 62 71/26 69 02	semiago@yahoo.fr
80	OUEDRAOGO Mamadou	ADISS	01 BP 50 Ouaga	27 95 03	bennad2000@yahoo.fr
81	OUEDRAOGO Nabyouré	SP/CPSA / Ouaga	03 BP 7010 Ouaga	31 84 61 / 32 40 37	onisnaby@yahoo.fr
82	OUEDRAOGO Mariam P.	Consultant Indépendant	01 BP 5862 Ouaga	30 88 79	pmikinam@yahoo.fr
83	OUEDRAOGO Jean-Baptiste	SP/COPENA	Premier Ministère	32 63 21	
84	OUEDRAOGO Martin	SAPAD	01 BP 1623 Ouaga	33 16 81/33 31 01	kaboreissaka@yahoo.fr
85	OUEDRAOGO Rasmane	INERA/Bobo	BP 478Bobo	98 49 13	INERA@fasonet.BF
86	OUEDRAOGO Abdoulaye	Expert Consultant	01 BP 4960 Ouaga	63 92 77/30 73 05	Faouziabdoula@yahoo.fr
87	OUEDRAOGO Ferdinand	IABERID	BP 16 Koudougou	44 02 56/26 00 75	iaberkdq@yahoo.fr
88	OUEDRAOGO Salifou	UPB/Bobo	09 BP 7006 Bobo	98 00 74/98 00 76	
89	OUEDRAOGO W. Abdoulaye	CM Afrique	01 BP 5573 Ouaga	61 51 51/36 34 54	cmafrique@fasonet.bf
90	PALENFO Salamata	DGACV/MECV	07BP 7044 Ouaga	32 40 78/80	sallyoueder@yahoo.fr
91	PALENFO Lakoté Frédéric	MTEJ	03 BP 7016 Ouaga	30 07 09/30 85 68	
92	PARE Issaïe	ED. PA ED	06 BP 10222 Ouag	37 05 82/ 25 12 59	edpa@liptinfor.bf
93	SAGNON Léonard Issa	CADES		360264/263698	adoulayerv@yahoo.fr
94					
95	SAKANDE Ibrahiman	SIDWAYA	01 BP 5050 Ouaga	24 57 77	ibra.sak@caramail.com

96	SAMBARE Zinsidou Patrice	SOSUCO	BP 46 Banfora	98 02 20/98 02 21	
97	SANHOUIDI Kayaba Alexis	ACIAB	01 BP 353 Ouaga	34 29 25/34 29 26	skalexis2000@yahoo.fr
98	SANON Hadja Fatimata		01 BP 3382 Ouaga	23 13 99	hadja@zep.bf
99	SAONGRE Emile	UE	01 BP 352 Ouaga	30 73 85/20 59 30	emile.songre@cec.eu.int
100	SARAMBE Paul	IMPACT-Plus	01 BP 6470 Ouaga	30 01 15/31 76 62	impactplus@cenatrin.bf
101	SAVADOGO Hamadou	ACIAB	01BP 3591 Ouaga	61 65 93	savham@yahoo.fr
102	SAWADOGO Donatien	MRA	BP 7029 Ouaga	32 46 51/23 92 35	dosaw23@yahoo.fr
103	SAWADOGO Tomsaya Robert	OERD	06 BP 9082 Ouaga	36 30 82/26 64 48	sawamain@liptinfor.bf
104	SAWADOGO R. Daniel	C.E.I.A	10 BP 13402	32 52 01/25 01 25	ceia-Expertise@cenatrin.bf
105	SAWADOGO Omarou	PAI	01 BP 2379 Ouaga	62 78 46	oumsaw@netscapE-Net
106	SAWADOGO Oumarou	Particulier	01 BP 2379 Ouaga	62 78 46	oumsawa@netscopE-Net
107	SAWADOGO/K Séraphine	INERA / Ouaga	01 BP 924 Ouaga	30 75 25	phinekabore@hotmail.com
108	SIA N'gongo Alexis	ACIA-B	09 BP 710 Ouaga	36 48 29/25 39 92	
109	SIA Pierre Koudougou	GLOBAL CONSULT	01 BP 2837 Ouaga	34 30 62/32 05 36	siapierreR@cenatrin.bf
110	SIDI Tiral	INSD	01 BP 374 Ouaga	32 49 76	insd@cenatrin.bf
111	SIDIBEGA Gaston	DEMAIN	01 BP 4379 Ouaga	23 08 11	
112	SILGA Issaka	OFIS/CAFES / Ouaga	06 BP 10251 Ouaga	36 61 58 / 80 7475	silga.issaka@fasonet.bf
113	SINKA Seydou	MAECR		60 97 40	seysinka@yahoo.fr
114	SIONNE Lébéndé Jean Paul	MRA / Ouaga	03 BP 7182 Ouaga	32 61 55 / 24 84 72	wanre03@yahoo.fr
115	SOMBIE K.M. Yolande	Cabinet CERE	06 BP 9413 Ouaga	31 64 52	
116	SOMDA Georges	Consultant Indépendant	06 BP 9965 Ouaga	35 65 34/72 60 55	georsom@fasonet.bf
117	SOMDA Milignog Dieudonné	Consultant Indépendant	04 BP 8945 Ouaga	25 67 01	milignog@yahoo.fr
118	SOME Seglaro Abel	CAPES	01 BP 1919 Ouaga	36 96 14/36 96 33	seglaro.some@univ-ouaga.bf
119	SOME Julien	LEUKITEC International	01 BP3322 Ouaga	31 51 17	leukitec@fasonet.bf
120	SOME Robert	Conultant /Expert	06 BP 9604 Ouaga	36 35 39	robert-some@yahoo.fr
121	SOME Thomas	Ordre des Avocats du B	01 BP 2960 Ouaga	31 87 95	tou.some@fasonet.bf
122	SON Bakiene	BERD	01 BP 4873 Ouaga	30 37 86/33 12 51	berd.ing@fasonet.bf
123	SORE Safiatou	CAPES	01 BP 1919 Ouaga	369614/369633	capes@fasonet.bf
124	SOUBEIGA Roger	SAEC	Cité 1200 logements	36 26 81	saec@river.bf
125	SOW Mahama	Expert	03 BP 7151 Ouaga	32 49 13/ 2540 17	
126	TAHITA Cheick Ahmed	Consultant Indépendant	BP 2848 Bobo	87 64 20	
127	TALL Roger Moussa	ACIAB	03 BP 7170 Ouaga	36 21 58	

128	TARO Simon	CMJS/CEDEAO	09 BP 153 Ouaga	30 73 04/30 73 04	tarosimon@yahoo.fr
129	TATIETA Marcel	SERA		30 08 79	
130	TEBY Bertin	MCPEA	DEP	32 48 30	
131	THIOMBIANO Mdia Louis	ACIAB		36 38 25/28 59 42	
132	TIEBA Bamagan	IBC Consulting/Ouaga	11 BP 662 CMS	31 11 55 / 64 86 36	info@ibconseil.com
133	TIEMTORE Sylvestre N	ENERAD	11 BP 1272 Ouaga	28 78 46	enerad-faso@yahoo.fr
134	TIENDREBEOG S.M Gisele	LEUKITEC International	01 BP 3322 Ouaga	31 51 17/31 50 96	leukitec@fasonet.bf
135	TOE Denis	SP-CONEDD		31 24 64	toedenis@hotmail
136	TOUGMA Yemdaogo	SP-PPF / MFB/Ouaga	11 BP 695 Ouaga	30 12 64 / 30 12 63	ytougma@hotmail.com
137	TOURE Mohamed Amin	BERAD	01BP 4802 Ouaga	30 09 63	berad48@yahoo.fr
138	TOURE Abdoulaye	BEROD	01 BP 4374 Ouaga	30 06 09	berod@fasonet.bf
139	TRAOR Mamadou	Guide du Faso/Ouaga	06 BP 10103 Ouaga	39 17 93/67 14 14	guidedufaso@yahoo.fr
140	TRAORE Adama Pierre	Consultant Indépendant	01 BP 1477 Ouaga	43 16 33/43 16 33	traoreap@yahoo.fr
141	TRAORE Alain	Consultant /Individuel	01 BP4071 Ouaga	36 01 55/30 09 03	alaintrao@yahoo.fr
142	TRAORE Faustin Desire	ZCP	01 BP 08 Ouaga	33 25 47/23 74 36	faustin@zcp.bf
143	TRAORE Oumar	SOCREGE	01 BP 5374 Ouaga	30 18 02/30 18 03	socrege@fasonet.bf
144	TRAORE Clémence Bintou	ACIA-B	01 BP 5532 Ouaga	33 73 90 / 24 59 68	bintouclémence@yahoo.fr
145	TRAORE Issa	Guide du Faso/Ouaga	06 BP 10103 Ouaga	39 17 93 / 22 61 01	guidedufaso@yahoo.fr
146	TRAORE Anne Marie	K Consult International	05 BP 6072 Ouaga	33 35 34/33 35 34	akeza@fasonet
147	TRAORE Alain	Sy AFBA	10 BP 13725 Ouaga	31 40 52/30 06 56	syalaintraore@hotmail.com
148	TYAO Biton	CODEX	01 BP 1320 Ouaga	38 27 44/38 27 44	codex.bt@fasonet.bf
149	YAMEOGO Yabré Alexis	YAMA-Consult	04 BP 8227 Ouaga	43 51 27	
150	YAMEOGO Gaston	Premier Ministère	03 BP 7027 Ouaga	32 48 90	gastyam@hotmail.com
151	YAMEOGO Clément Roger	CERYA	01 BP 931 Ouaga	36 95 49	cerrya2000@yahoo.fr
152	YANOGO Arthur-Félix	BERD	01 BP 4873 Ouaga	30 37 86/33 12 51	berd.ing@fasonet.BF
153	YAYA Idrissa	ACIAB	01 BP 4859 Ouaga	36 12 92	yaya@liptinfor.bf
154	YELEMOU Issoufou	Consultant	01 BP 686 Ouaga	43 13 95/25 30 12	
155	ZAMPALIGRE Idrissa	DGRH / Ouaga	03 BP 7010 Ouaga	57 21 83 / 35 60 36	zampaligreidrissa@yahoo.fr
156	ZERBO Salifou	UPB/Bobo	01 BP 156 Bobo	97 10 07/97 10 08	ZERBOsalifou@yahoo.fr
157	ZOMBO Saydou	CIATD	09 BP 380 Ouaga	82 18 10	z_saydou@yahoo.fr
158	ZONGO Edmond	Informaticien/Assistant	09 BP 1107 Ouaga	63 03 13	zedmon@yahoo.fr